



Feuille de route Données, Algorithmes, Codes sources du ministère de l'intérieur (2021-2023)

Objet du document

[La circulaire n°6264/SG du 27 avril 2021](#) demande aux ministères de remettre pour le 15 juillet au Premier Ministre et à la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques une **feuille de route de la politique à mener en matière de données, d'algorithmes et de codes sources**. Elles seront rendues publiques le 15 septembre 2021.

Les feuilles de route ministérielles devront en outre s'articuler avec le **"cadre interministériel d'administration de la donnée, des algorithmes et des codes sources"** - en cours de rédaction par la DINUM - qui rappelle par ailleurs le cadre d'action et l'offre de service interministérielle en appui à ces stratégies.

La feuille de route ici proposée s'organise autour de quatre grandes parties :

1. Une première exposant les enjeux liés à la donnée et les finalités recherchées
2. Une deuxième relative aux outils et moyens transverses en faveur de l'ouverture, du partage et de l'exploitation des données
3. Une troisième dédiée aux actions en faveur de l'acculturation et du développement des compétences
4. Une quatrième consacrée à la gouvernance et au pilotage de la feuille de route

Au sein de chaque partie, les enjeux et les objectifs seront présentés, décliner ensuite en actions concrètes et mesurables. Ces actions seront référencées et numérotées tout au long du document avec le format [A01-AASn] :

- « A » pour action ;
- « 01 » : numéro de l'action ;
- Année (ex :22) Semestre (ex :S1) - 22S1 : échéance de l'action.

L'ensemble de ces actions est consolidé en annexe sous la forme d'un tableau. L'ensemble des ouvertures de données, de codes sources et d'api est également présenté en annexe sous la forme d'un tableau.

Sommaire

Synthèse (1 page)	3
Ambition / préface	4
1. Enjeux : améliorer l'action publique grâce à la donnée	6
1.1. Améliorer l'efficacité de l'action publique	6
1.2. Favoriser la transparence et stimuler la démocratie	7
1.3. Favoriser la création de valeur économique et proposer des ressources pour l'innovation	9
1.4. Autres finalités ?	11
2. Faciliter et valoriser l'ouverture, le partage et l'exploitation des données	12
2.1. Ouvrir les données publiques	12
2.2. Partager les données entre acteurs habilités	18
2.3. Exploiter les données	22
2.4. Codes sources	28
2.5. Algorithmes publics	29
3. Développer le capital humain : acculturation et gestion des compétences	31
3.1. Acculturer à tous les niveaux de l'organisation	31
3.2. Former les agents	34
3.3. Recruter et proposer des trajectoires attractives	35
3.4. Animer des communautés au sein des administrations	36
4. Mobiliser et évaluer : gouvernance et pilotage	37
4.1. S'appuyer sur l'Administrateur ministériel des données	37
4.2. Assurer la mobilisation au sein du ministère et développer les synergies	38
4.3. Assurer la bonne gouvernance et le pilotage de la feuille de route	40
4.4. Entretenir le dialogue avec les communautés de réutilisateurs et écosystèmes	41
5. Ressources et moyens	41
Annexes	45



Synthèse (1 page)

Dans un contexte de transformation numérique de la société, le ministère de l'intérieur (MI) s'engage à travers cette feuille de route à mettre en place une politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources.

Le premier axe de cette stratégie ministérielle est de faire de la donnée un vecteur d'innovation et de transformation pour le ministère de l'intérieur. L'exploitation de la donnée et le recours à l'intelligence artificielle doivent permettre, en effet, la mise en place de processus innovants visant à rendre plus efficiente son action tant dans ses domaines régaliens comme la sécurité intérieure ou la protection des populations que dans ses autres champs d'intervention : administration territoriale de l'État, immigration et asile, sécurité routière, etc.

L'ouverture des données publiques constitue également un axe central et structurant de la politique de la donnée du ministère de l'intérieur pour plus de transparence. Avec la présente feuille de route, le ministère de l'intérieur s'engage, à poursuivre et à approfondir sa démarche d'ouverture soit en élargissant le périmètre des jeux de données déjà ouverts soit en proposant d'ouvrir de nouveaux jeux de données, APIs ou codes sources et algorithmes inédits. Cette nouvelle étape vise, à terme, à atteindre l'objectif d'*open data* par défaut que le législateur appelle de ses vœux.

Partager et faire circuler en interne ou avec d'autres ministères et administrations les données produites s'inscrit pleinement dans la volonté de placer la donnée au cœur de l'action publique et d'en faire un atout pour en favoriser la performance, pour piloter les politiques publiques et pour rendre un meilleur service aux citoyens.

Enfin, le succès de cette politique ministérielle de la donnée repose sur un engagement fort en matière d'acculturation et de formation des agents et des cadres dirigeants de la fonction publique afin de relever les défis que cette politique pose en matière d'action publique.



Ambition / préface

Le ministère de l'intérieur possède une longue expérience en matière de datavisualisation. Au début des années 2000, la demande d'indicateurs de suivi de la performance de la loi organique relative aux lois de finance (LOLF) a conduit au développement de l'infocentre territorial des préfectures notamment. Mais plusieurs autres infocentres produisant des tableaux de bord existaient déjà, à la direction générale des collectivités locales par exemple.

Cependant ces initiatives étaient localisées au sein d'une direction ou d'un service, la politique de la donnée du ministère a véritablement pris son essor à partir de l'année 2016, avec la création de la fonction d'administrateur ministériel des données, puis en 2017, avec la création d'une mission de valorisation des données, et le lancement d'expérimentations autour de l'Intelligence Artificielle (IA). Un réseau de correspondants dans les différents directions, services et opérateurs du ministère (les administrateurs de données métiers) a été créé, favorisant la gouvernance collégiale des données. Cela a été le début d'un foisonnement d'idées innovantes, car les métiers ont pu s'imprégner de cette thématique et bénéficier des retours d'expérience de leurs pairs.

Depuis 2017, de nombreux projets autour de la valorisation des données ont été menés, il n'est pas possible de tous les lister ici. On peut par exemple évoquer MatchID¹, le produit de mise en qualité de l'identité pivot, qui a conduit au développement de l'API des personnes décédées suite au besoin d'identifier les personnes décédées chaque mois pour la mise à jour du système d'immatriculation des véhicules (SIV). Cette API est également à ce jour utilisée dans le cadre de recherches sur la fraude à l'identité, et sa notoriété a dépassé les frontières du ministère puisque l'API intéresse plusieurs centres hospitaliers universitaires (CHU), ainsi que, naturellement, les généalogistes.

Ces initiatives n'auraient pas été possibles sans le soutien de la Direction interministérielle du numérique (Dinum), et notamment, du dispositif Entrepreneurs d'intérêt général (EIG) qui nous a permis de mener un grand nombre d'expérimentations nécessitant des compétences techniques pointues. Nous avons pu bénéficier de l'apport de jeunes entrepreneurs durant 10 mois dans nos services pour répondre à des "défis numériques". Ces défis ont été relevés avec brio par ces jeunes talents du numérique qui se sont remarquablement bien intégrés dans nos services, que ce soit les services techniques ou avec les métiers.

¹ <https://matchid.io/>, voir en particulier le cas d'usage : <http://deces.minint.fr/search>



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité



La circulaire du premier ministre, qui porte la politique de la donnée à un niveau stratégique pour l'État et qui nous demande de renouveler nos ambitions, arrive donc à point nommé, notamment, pour mener des projets de plus grande envergure. Nous sommes encore au début du chemin, beaucoup de nos données sont encore très peu répliquées, et peu interopérables. Nous avons besoin des directions métiers pour identifier les axes d'amélioration prioritaires, les besoins en terme d'échanges de données, identifier les domaines où un apport de l'intelligence artificielle est nécessaire pour aider à la décision et *in fine* pour mieux piloter les politiques publiques.

Ceci nous conduit au besoin d'acculturation des métiers, et notamment des personnels d'encadrement du ministère de l'intérieur, qui doivent être en mesure d'appréhender l'apport des nouvelles tendances en matière de données, par exemple la data visualisation, mais aussi leurs limites, en ayant conscience des biais de l'intelligence artificielle (IA) notamment.

Cette feuille de route, qui résulte d'une consultation interne inédite en termes de travail collaboratif, mené dans des délais contraints, sous l'impulsion de l'administrateur ministériel des données (AMD) avec l'ensemble des directions métiers du ministère de l'intérieur (près de 20 réunions bilatérales), signe notre ambition pour les années à venir et notamment durant la présidence de la France de l'Union européenne au premier semestre 2022.



1. Enjeux : améliorer l'action publique grâce à la donnée

À l'instar d'autres entités de l'administration, le ministère de l'intérieur produit et traite un très grand nombre de données dans le cadre des politiques publiques qu'il met en œuvre dans son périmètre d'intervention. Ces données servent ainsi les finalités pour lesquelles elles sont traitées ; mais elles peuvent également permettre, non seulement d'améliorer l'efficacité de son action, mais aussi de favoriser la transparence et stimuler la démocratie.

1.1. Améliorer l'efficacité de l'action publique

La donnée permet au ministère de l'intérieur d'améliorer l'efficacité de l'action publique dans son périmètre d'intervention, non seulement en termes d'amélioration des processus métier, mais aussi en termes de simplification administrative au bénéfice des citoyens.

S'agissant de l'amélioration des processus métier, les données produites permettent de mieux piloter l'action publique grâce à des indicateurs qui permettent de mieux cerner les enjeux d'une action à la fois plus efficiente et encore plus efficace. Ces indicateurs permettent d'ajuster les étapes des processus métier, de les optimiser voire de les transformer à la lumière des tendances observées à chaque modification du processus.

Pour ce qui concerne l'efficacité de l'action publique au bénéfice des citoyens, des indicateurs permettent d'évaluer les incidences des démarches mises en œuvre dans le périmètre d'action du ministère de l'intérieur. Parmi ces indicateurs, l'on trouve ceux qui sont publiés dans l'observatoire de la qualité des démarches en ligne : taux de satisfaction des usagers, volume d'utilisation des démarches, accessibilité, etc...

L'exemple de Justif'Adresse : Simplifier les démarches pour les utilisateurs tout en allégeant la charge pour les administrations.

L'application Justif'Adresse, procède à l'analyse comparative automatique de l'adresse saisie par l'utilisateur lors de sa demande ou pré-demande de titre en ligne, avec celle connue d'un fournisseur de bien ou d'un service rattaché à son domicile (énergie, télécoms, ...). La mesure permet de simplifier les démarches des usagers en les dispensant de fournir un justificatif de domicile, d'alléger les tâches de vérification réalisées par les CERT et les mairies et d'améliorer la lutte contre la fraude aux documents source des demandes de titre.



1.2. Favoriser la transparence et stimuler la démocratie

Le numérique représente une opportunité pour permettre une plus grande ouverture, une plus grande transparence et une plus large participation citoyenne.

Dans cette perspective, le ministère de l'intérieur s'est particulièrement engagé dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) et de l'exécution de ses deux plans d'action nationaux, à favoriser et permettre dans ses principaux domaines régaliens d'intervention : l'exercice démocratique et les libertés publiques, la sécurité intérieure, l'entrée, le séjour, l'asile ou l'éloignement des étrangers en France et les collectivités territoriales, le plus large accès possible des citoyens aux données sources des politiques publiques qu'il a conduites.

Cette feuille de route réitère cet engagement pour les deux années à venir en contribuant à la préparation du 3e plan national (PGO) et en proposant une nouvelle phase d'ouverture de données, codes sources et algorithmes (voir 2.1) permettant de parvenir, à terme, à l'ouverture par défaut voulu par le législateur, tout en continuant de mettre à disposition les données stimulant la démocratie, comme par exemple la publication des données concernant les élections politiques françaises avant l'élection : liste des candidats et après celle-ci : résultats de l'ensemble des bureaux de votes.

Toutefois, stimuler la démocratie et favoriser la transparence de l'action publique s'inscrit au-delà de la simple ouverture des données ; cela nécessite également d'être à l'écoute des besoins exprimés par la société civile et de mettre en place des liens collaboratifs d'abord avec l'écosystème numérique et *in fine* les citoyens.

À ce stade, le ministère de l'intérieur prévoit dans le cadre de cette feuille de route d'approfondir et tisser des liens structurants avec l'écosystème (chercheurs, datajournaliste, développeurs, etc.) en proposant les actions suivantes :

A01-22S2 Construire des liens collaboratifs à partir des données ouvertes sur la plateforme data.gouv.fr

Le ministère de l'intérieur avait amorcé par le biais de la plateforme gouvernementale data.gouv.fr des liens collaboratifs et de coproduction à partir des données les plus structurantes et les plus en lien avec l'expression démocratique et citoyenne comme les données électorales et celles issues du Registre National des Associations (RNA). L'ensemble de ces données fait d'ailleurs partie de celles qui sont les plus téléchargées sur data.gouv.fr.

Afin de poursuivre ce mouvement la méthode adoptée consiste à développer les liens avec les réutilisateurs à partir des échanges qui se nouent entre les directions productrices de données et ceux qui les réutilisent à partir des commentaires formulés autour de ces données. Cette démarche de fond et ce travail collaboratif contribuent à



terme à restaurer la confiance en nos institutions, à donner du sens à l'action publique tout en étant porteur de résultats pour les administrations productrices de données comme pour les citoyens.

En conformité avec les normes de la statistique publique relatives à l'INSEE et aux 16 services statistiques ministériels, les trois services statistiques du ministère de l'intérieur contribueront largement à cette démarche sur leurs thématiques respectives (collectivités locales, sécurité intérieure, immigration).

Cette nouvelle forme de dialogue a déjà permis à l'administration pour les données précitées de répondre aux demandes des citoyens dans un échange direct et réactif autour des données ouvertes, d'améliorer la qualité des données produites et de bénéficier, pour son propre compte, des réutilisations mises en ligne sur la plateforme par les ré-utilisateurs eux-mêmes.

Ces premiers résultats prometteurs invitent, parallèlement aux nouvelles fonctionnalités que pourraient offrir data.gouv.fr, à ouvrir d'autres chantiers, notamment, autour des données relatives à la sécurité intérieure (du type portail thématique de données statistiques publiques sur la délinquance et l'insécurité) et pour les autres domaines de publication.

Au-delà des commentaires et échanges déjà réalisés, 353 contributions ont été publiées par les ré-utilisateurs autour des données ouvertes par le ministère de l'intérieur. Outre le savoir-faire affiché par l'écosystème, elles permettent aux directions et services producteurs du ministère de l'intérieur de disposer d'un premier retour sur l'usage des données produites et d'être à l'écoute des attentes de la communauté numérique.

A02-22S2 Promouvoir l'action du ministère de l'intérieur et de ses données

La promotion de l'action publique et la valorisation des données ouvertes passent par l'organisation d'événements ponctuels de type « hackathon » ou « *open data camp* » mettant en avant des jeux de données à fort potentiel ou récemment ouverts.

La pertinence de ces défis réside dans la réunion des producteurs de données, de l'écosystème numérique (chercheurs, datascientists, développeurs, data journalistes) mais aussi d'associations citoyennes voire de particuliers, pour améliorer la qualité des données à réutiliser ou faire émerger ou coproduire de nouveaux projets.

Le ministère de l'intérieur qui a été le premier ministère régalien à s'engager sur cette voie dès 2014, a déjà organisé différents hackathons ou « *open data camp* », par exemple, à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po) sur les données élections (2015), à la préfecture du Val-de-Marne sur la détermination des bureaux de vote, dans le cadre du sommet de Paris du PGO (2016), ou en 2017 le hackathon « hack la fraude » au



cours duquel a émergé l'idée de permettre à un citoyen de pouvoir connaître l'historique d'un véhicule d'occasion avant son achat, et qui a abouti au développement du téléservice Histovec.

Au cours des deux prochaines années (2021-2023), le ministère de l'intérieur envisage de reprendre les projets qui n'avaient pu aboutir du fait de la crise sanitaire en particulier dans le domaine de la sécurité routière où la donnée peut être mise au service d'actions visant à prévenir les accidents de la route notamment en s'appuyant sur les données, cartes ou visualisations mis en place par l'ONISR.

1.3. Favoriser la création de valeur économique et proposer des ressources pour l'innovation

La maîtrise des capacités de construction d'accords de consortium sur la valorisation des données du ministère de l'intérieur et de ses partenaires est nécessaire pour gagner des ressources utiles aux investissements. Le partage des efforts financiers pour mieux valoriser les données peut exiger aussi des accords avec les autres pays européens, des institutions de l'Etat et avec les collectivités territoriales. Concilier une contribution au service public de la donnée et le partage des coûts de traitements lourds induits notamment par l'utilisation de l'intelligence artificielle reste utile.

A03-22S2 Amplifier les hubs de données territoriaux : s'engager à établir des hubs de données lorsque cela crée de la valeur pour la société et l'administration

Certaines préfectures de région et plus particulièrement les Secrétariats Généraux pour les Affaires Régionales (SGAR) ont construit des laboratoires d'innovation publique et traitent notamment de la thématique de la valorisation des données, on peut citer par exemple les plateformes SMART des Pays de Loire ou PACA ou les géo-plateformes des SGAR Bretagne, Hauts de France et Occitanie. Ces initiatives sont à rapprocher de la thématique des systèmes d'information géographiques (SIG) qui permettent de projeter de nombreuses couches d'informations sur des fonds de cartes géographiques.

L'ambition pour les prochaines années est de systématiser les hubs territoriaux permettant aux services publics de l'Etat et à ses partenaires de disposer de conseils, de jeux de données, de formations et de bénéficier des bonnes pratiques partagées par leurs pairs. À l'horizon de 2025, un progrès dans l'appropriation de la valorisation des données est ainsi nécessaire à l'échelon local, en travaillant étroitement avec les collectivités territoriales. L'INSEE, ses directions régionales, et ses trois services statistiques ministériels du ministère de l'intérieur garantissent la connaissance de la science de la donnée et peuvent aider à élever des niveaux de connaissance dans les sciences des données. Les 72 universités françaises, qui sont des établissements publics de l'État, peuvent également soutenir les échelons départementaux et régionaux pour les actions innovantes sur les données, on peut citer notamment les partenariats avec l'Université Gustave Eiffel ou le Cerema.



L'Intelligence Artificielle Factory du ministère de l'intérieur pourrait dès 2022, proposer une exposition mobile et pédagogique sur l'impératif de la qualité de la production de la donnée. La dimension territoriale de l'IA sera également prise en compte par cette Factory construite en lien avec les préfetures.

A04-23S1 Partager les efforts financiers pour mieux valoriser les données grâce à des accords avec les utilisateurs de ces données, les partenaires, les autres pays européens, des institutions de l'Etat et avec les collectivités territoriales

L'Union européenne a mis en place divers instruments législatifs et d'incitation en vue d'une harmonisation des politiques de la donnée, au travers de la « boussole numérique », du « data governance act », des préconisations pour le « European data space », etc. Une charte éthique européenne pour l'usage de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires, fondée sur 5 piliers ou principes – respect des droits fondamentaux, non-discrimination, qualité/sécurité, transparence, maîtrise - a été élaborée pour les données et adopté par le Conseil de l'Europe.

Le projet « GAIA-X » vise à organiser les fondements d'une infrastructure technique de gestion de la donnée à l'échelle européenne, destinée à en booster les applications et favoriser le développement économique. Si le RGPD est en 2021 bien ancré dans le panorama réglementaire du MI, les échanges en cours au sujet du Règlement Européen sur l'Intelligence Artificielle (REIA) apparaissent très structurant pour l'avenir de l'IA.

Le projet européen STARLIGHT, financé par Horizon 2020, va permettre pour les 4 ans à venir de fédérer l'écosystème européen de l'IA avec 53 organisations, dont le ministère de l'intérieur. Le CEA en assure la coordination européenne et le projet aura un impact majeur sur les capacités industrielles de traitement des données de plusieurs ministères, de l'intérieur et de la justice, de l'Union Européenne (DG HOME et Agences) et des forces de sécurité en général. Le démarrage du programme « Horizon Europe », avec 1,8 milliard d'€ réservés à l'IA, constitue une formidable opportunité de développement de capacités et d'expertise data et IA pour les années 2022 - 2025.

Le ministère de l'intérieur propose aussi de rechercher à réaliser des projets de valorisation des données avec les collectivités territoriales, notamment en présentant des idées nouvelles au programme INTERREG européen doté de plus de 10 milliards d'€ de ressources sur 2021 – 2027.

La bonne capacité à concevoir puis à diriger des accords de consortiums européens pour valoriser les données est indispensable et la France doit aussi veiller à sécuriser ses capacités en traitement automatisé des données du langage.

Les services statistiques ministériels et l'Insee, comme d'autres instituts statistiques nationaux, contribuent à l'élaboration et la diffusion de données statistiques européennes et internationales.



S'agissant du domaine de la sécurité intérieure, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) travaille (via Eurostat : <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/crime/data/database> et via l'UNODC : <https://dataunodc.un.org/>) sur la mesure de la délinquance et de la sécurité intérieure (crimes et délits à l'échelle du territoire national et des grandes métropoles et données des enquêtes de victimation), en s'appuyant notamment sur des *working groups*.

Par ailleurs, le SSMSI a lancé une enquête statistique nationale, suite à un appel à projets sur crédits européens lancé par Eurostat pour le déploiement d'une enquête sur les "violences liées au genre" ("*Gender Based Violence Survey*"), et diffusera ses résultats nationalement sur son site internet et à l'échelle européenne sur le site d'Eurostat, ainsi qu'au niveau départemental sur son site internet.

A05-22S1 Anticiper les évolutions européennes techniques, normatives et européennes pour la feuille de route donnée. Tirer profit du programme Horizon Europe en adossant le ministère de l'intérieur aux meilleurs consortiums.

En 2021 l'appel à projets FCT – *Fight against Crime and Terrorism* - du programme Horizon Europe contient un item – FCT-01-04 – doté de 16 M€ sur le recueil et la mise à disposition de données, à l'échelle de l'Union, pour les recherches en sécurité, soit la **constitution** d'un « *European Security Data Hub* ». Le ministère de l'intérieur est positionné en tant que leader de *Work Package* au sein du projet LAGO.

Le SSMSI répondra en 2021 à un appel à projet sur crédits européens visant à établir ou améliorer la production/collecte de statistiques sur la criminalité au niveau régional ("*Collection of Regional data on Crime Statistics*").

1.4 Autres finalités ?

A06-21S2 Anticiper les évolutions du système d'information du ministère, grâce aux outils de cartographie applicative. Permettre de remplacer puis de supprimer les ressources numériques non utilisées. Réduire les coûts de maintien en conditions opérationnelles et la consommation électrique.

Les informations contenues dans les outils de cartographie applicative permettent principalement de répondre à l'enjeu de pilotage et de gouvernance du système d'information du ministère. Elles permettent également de répondre à l'objectif de diminution de l'empreinte écologique du numérique en organisant au mieux les actions de décommissionnement des applications obsolètes techniquement. Supprimer des ressources numériques non utilisées permet de réduire la consommation électrique nécessaire à leur maintien en condition opérationnelle et génèrent par ailleurs des économies sur le budget du numérique au ministère.



A07-21S2 Faciliter la vie des usagers en proposant des actions fréquemment réalisées ensemble à la survenance de certains évènements de vie.

Lorsque cela peut faciliter la vie des usagers, à la détection de certains évènements, utiliser les moyens et les informations de contact à la disposition du ministère pour prévenir un usager et lui donner des informations sur les autres démarches possibles lors de cet évènement de vie. Par exemple, lors de la déclaration d'un changement d'adresse pour le certificat d'immatriculation, le ministère pourrait ajouter un message informant l'utilisateur de l'existence du téléservice permettant de déclarer à d'autres organismes ce changement d'adresse sur le site service-public.fr.

2. Faciliter et valoriser l'ouverture, le partage et l'exploitation des données

...)

2.1. Ouvrir les données publiques (voir Tableau récapitulatif des annonces d'ouverture en annexe)

Le ministère de l'intérieur s'est pleinement impliqué dans la politique d'open data lancée par le Gouvernement depuis 2011.

Cet engagement permet, d'ores et déjà, d'afficher un socle volumineux de données ouvertes avec 613 jeux de données (au 15 septembre 2021) couvrant l'ensemble de ses domaines d'intervention dont notamment de nombreux à très fort potentiel : Répertoire National des Associations (données de référence de l'Etat- service public de la donnée) ; Base accidents de la circulation (avec géolocalisation) ; Résultats électoraux (granularité bureaux de vote) et Répertoire national des élus ; Données relatives aux crimes et délits (granularité départementale et par services d'enregistrements de police et de gendarmerie).

Ces données font régulièrement l'objet de mises à jour souvent enrichies de nouvelles données (ex : listes des casinos, polices municipales...). Elles sont éditées sous formats réutilisables et publiées ou référencées sur data.gouv.fr. Elles constituent un atout pour s'engager dans une nouvelle étape et tendre à terme vers l'objectif d'open data par défaut voulu par le législateur.

Dans le cadre de cette feuille de route le ministère de l'intérieur s'engage, notamment, à poursuivre et à approfondir sa démarche d'ouverture en élargissant soit le périmètre des jeux de données déjà ouverts soit en proposant d'ouvrir de nouveaux jeux de données APIs ou codes sources et algorithmes inédits.



Ces engagements d'ouverture sont référencés dans le tableau annexé à la présente feuille de route. Ils ne préjugent en rien d'autres actions d'ouverture qui pourraient intervenir pour la période 2021 -2023 en dehors ou en complément des actions suivantes:

A08-22S1: Ouvrir les données relatives aux élections politiques françaises

Les données suivantes relatives aux élections sont considérées comme des informations à caractère public : candidatures à une élection, résultats d'une élection et mandats en résultant. Ces informations sont accessibles en ligne au public sur data.gouv.fr et sur le site du ministère de l'intérieur et sont actualisées régulièrement. Cette publication exclut les coordonnées personnelles des candidats ou des élus. Cette mise en ligne concourt à l'information des citoyens et à la transparence de l'organisation des scrutins électoraux. A l'avenir, grâce à des outils facilitant la manipulation des données et la génération d'exports, il est prévu de publier ces données à une fréquence plus rapprochée.

Depuis quelques années, le ministère propose également un site internet (programme-candidats.interieur.gouv.fr/) sur lequel les professions de foi des candidats à des élections peuvent être consultées si le candidat a transmis un document à la préfecture. Cette mise en ligne concourt également à favoriser l'information des électeurs. Un travail sera mené pour mieux faire connaître au public ce dispositif.

La mise en ligne de ces données relatives aux élections politiques concourt donc à l'information des citoyens et à la transparence du processus démocratique.

A09-22S1: Ouvrir les données relatives à la sécurité intérieure et à la protection des populations.

D'ici la fin du premier trimestre 2022, le ministère de l'intérieur et le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) s'engagent à ouvrir 4 nouveaux jeux de données statistiques sur la sécurité intérieure. Trois jeux de données seront valorisés par des techniques de data visualisation à travers un portail construit sur une technologie open source pour faciliter les réutilisations de la communauté et référencés sur le portail data.gouv.fr : des séries temporelles des infractions criminelles, délictuelles et contraventionnelles afin d'inscrire les évolutions récentes de la délinquance dans la perspective des tendances de moyen terme; des cartographies des principaux indicateurs nationaux des crimes, délits et contraventions déclinés aux niveaux départemental et communal et des chiffres clés thématiques pour synthétiser la richesse de l'information contenue dans les publications et travaux du SSMSI.

À ces trois jeux, s'ajoute un 4ème jeu de données publiques inédit : les indicateurs relatifs à la lutte contre les stupéfiants par ailleurs accompagné d'une publication statistique de référence qui sortira conjointement sur le site internet du SSMSI.

D'ici la fin du 1er trimestre 2022 s'agissant de l'open source, le SSMSI vise à ouvrir des codes sources pour favoriser le *web scraping* des données, notamment via l'ouverture



publique (GitHub) des codes sources des applications de data visualisation des séries chronologiques des indicateurs de la délinquance et des chiffres clés (voir 2.4).

De plus, le ministère de l'intérieur publiera au T4 2021 le référentiel général des armes (40 000 types d'armes) ainsi que la liste des 1300 professionnels habilités à vendre des armes.

En matière de sécurité civile et de protection des populations, le ministère de l'intérieur prévoit de publier au T2 2022 plusieurs jeux de données issus de différentes applications concernant des informations détenues par les Services d'Incendie et de Secours (SIS) relatives au suivi et dénombrement des victimes et également concernant les moyens engagés par les SIS sur les différents types de feux (forêt, ...).

S'agissant de la sécurité routière il est prévu d'ouvrir 2 jeux de données relatif d'une part aux auto-écoles et d'autre part aux contrôles de vitesse, ainsi que 3 APIs : droit à conduire (permis à point), certificat d'immatriculation, Historique d'un véhicule. Ces ouvertures de données ont été décidées lors du Comité interministériel de la transformation publique présidé par le Premier ministre le 5 février 2021.

A10-21S2/22S2: Ouvrir les données relatives aux auto-écoles (2 JDD)

Il s'agit des données des auto-écoles ayant reçu un agrément préfectoral (ouverture de T3 2021 à T1 2022) :

Une ouverture des données de géolocalisation relatives aux 12 000 écoles de conduite agréées est prévue à l'échéance du mois de septembre 2021.

Elle pourra être complétée au 1er trimestre 2022 par les données relatives aux résultats d'examens pour les départements d'Occitanie inclus dans l'expérimentation RDVPermis. En effet, pour ces départements, il sera possible de mettre à disposition les taux de réussite des candidats libres.

Les données relatives aux auto-écoles ayant reçu une labellisation seront progressivement ouvertes en T3 2021. 3000 coordonnées d'auto-écoles labellisées seront consultables en T3 2022 sur le site internet de la sécurité routière avec projection cartographique de leur emplacement (<https://autoecoles.securite-routiere.gouv.fr>).

A11-22S2 : Ouvrir les données relatives aux contrôles de vitesse (2JDD)

Données des limitations de vitesse (T2 2022) :

Il s'agit d'ouvrir la base des vitesses contrôlées par les radars fixes et mobiles en dehors des zones urbaines. Une ouverture au 1^{er} semestre 2022 est considérée comme réalisable par la sous-direction métier.



Données relatives aux informations de trafic agrégées (nombre de véhicules, vitesse, vitesse min/max) issues des radars mobiles (T4 2021) ;

A12-21S2 : Ouvrir les 3 API (Histovec, certificat d'immatriculation, droit à conduire)

1. API historique d'un véhicule

L'ouverture de cette API est atteignable au T4 2021 après consolidation des textes pour ouvrir l'API dans un cadre juridique sécurisé et la mise en place de dispositifs de sécurisation techniques adéquats. L'API permettra à des sites internet partenaires d'obtenir les données d'historique du véhicule, après l'accord du propriétaire dudit véhicule.

2. API sur le certificat d'immatriculation pour simplifier la demande de carte de stationnement résident dans 5 nouvelles communes.

En vertu du principe du « dites-le-nous une fois », cette API, développée en 2018, permet à une commune d'interroger le SIV pour fournir à un usager une carte de stationnement résidentiel sans que celui-ci ait à fournir la copie du certificat d'immatriculation de son véhicule.

En attendant son utilisation par les 3 collectivités initialement embarquées dans le projet (Paris, Lyon, Marseille), une extension à cinq autres communes est envisageable en 2021-2022. Les conditions juridiques et techniques d'une généralisation à toutes les collectivités devront être étudiées et des financements spécifiques seront à prévoir dans le cadre de la généralisation de ce service.

3. API des droits à conduire

Le service en ligne Télépoints (et son évolution à venir MesPointsPermis) permet d'ores et déjà d'accéder au nombre de points de son permis. L'API Vérifpermis permettra aux employeurs des sociétés de transport de vérifier les droits à conduire de leurs chauffeurs.

L'ouverture plus large d'une API des droits à conduire à destination d'entreprises telles que les sociétés de location de voitures nécessitera des évolutions législatives. En effet ces données constituent des données personnelles, et leur communication est limitativement encadrée par le code de la route.

La réalisation rapide d'une API « droit à conduire » ouverte aux loueurs de véhicules et FranceConnectée achoppe donc sur la législation actuelle qui devra être modifiée.

La délégation à la sécurité routière (DSR) propose de permettre aux assureurs de consulter les droits à conduire de leurs assurés via ce même canal et de répondre au besoin des particuliers pour les usages de type location de voiture ou covoiturage/carsharing à travers le site Télépoints amélioré (meilleure ergonomie, relevé



d'information plus lisible et sécurisé avec un code-barres 2D-DOC). Ces points restent toutefois à valider.

Enfin, les codes sources et des algorithmes ne sont pas à ce stade, publiés. Toutefois des études sont engagées pour examiner la possibilité, à terme, d'exposer par exemple une partie des règles de gestion en matière de calcul des points de permis de conduire, ou encore autour de dispositifs innovants tels qu'IA Flash qui permet par analyse d'images de contribuer à l'instruction de certaines décisions relatives aux infractions.

A13-21S2 : Etendre l'utilisation de l'API Personnes décédées

L'API des personnes décédées, basée sur une réutilisation des données de l'INSEE en Open Data, tend à étendre son périmètre d'actions. Depuis le mois d'avril 2021 le service a intégré une fonction de suggestion de modification des données perçues comme erronées par un usager. Après validation par un administrateur du service, celles-ci sont annotées et apposées à la donnée en fonction de pièces justificatives fournies (ex: acte de décès, acte de naissance, etc.). A date sur un peu plus de 100 demandes de correction, 30% concerne des erreurs de transcription d'état civil.

Les cas d'usage sont nombreux et concernent par exemple :

- L'application de fin de droit sur l'usage d'objets réglementés (ex: service central des armes et explosifs, système d'immatriculation de véhicules, permis de conduire, etc.);
- La fiabilisation des recherches par les généalogistes;
- La fiabilisation des études cliniques et le traitement des archives médicales (ex: CHU)

Mais d'autres cas d'usage sont en cible au motif de :

- Traitement d'enquêtes successorales par les assureurs ;
- La fiabilisation des diverses bases adresse après le décès des personnes et le traitement de cas de fraude pour les entreprises distribuant du courrier ;
- La « mémoire des hommes », le ministère de la Culture (usages type : reconnaître les décorations administratives et titres de personnalités, ou mémorial covid, ...);
- La fiabilisation des études cliniques, du bénéfice lié à l'archivage post-décès, et de l'attestation de décès (ministère chargé de la santé);
- La réglementation de la gestion de l'état civil (ministère de la Justice);
- La gestion de l'organisation du décès (ROF-POF), de la fraude à l'identité (ministère de l'intérieur);
- La fiabilisation de l'identité, du recueil du décès de l'INSEE).

Le ministère de l'intérieur sponsorise et réalise l'API avec un contributeur actif externe. Nous estimons au vue de la diversité des cas d'usage pour le grand public et pour d'autres



ministères, que la pérennité du service nécessite au moins 2,5 ETP afin de traiter la prise en compte des actions de développements (évolutions et maintenance), d'exploitation et de support aux utilisateurs.

A14-23S1 : Connecter l'outil remplaçant le Fichier national des permis de conduire (SNPC) actuel à l'API des personnes décédées (2023).

Le ministère de l'intérieur prévoit d'utiliser l'API personnes décédées pour fiabiliser le futur SI ERPC, remplaçant l'outil actuel SNPC à partir de fin 2022.

A15-22S1 : Ouvrir les données relatives aux étrangers en France

Le ministère de l'intérieur publiera au T4 2021 les données sur les étrangers en France gérées par l'un des trois services statistiques ministériels du ministère de l'intérieur, à savoir le service statistique ministériel de l'immigration (DSED-DGEF), au T1 2022, les données de l'Office français de l'immigration et de l'intégration relatives à l'accueil et l'intégration ainsi que les données liées à l'insertion ou au retour.

A16-22S2 : Ouvrir les données relatives aux collectivités territoriales

Le ministère de l'intérieur propose d'ouvrir au T4 2022 les données budgétaires de la base Actes Budgétaires. Cette ouverture nécessitera cependant, comme prérequis, un travail d'anonymisation.

Le ministère de l'intérieur propose de compléter l'ouverture des données actuellement disponibles dans le cadre de la base nationale sur les intercommunalités (Banatic) en élargissant aux autres niveaux de collectivités, tout en améliorant techniquement l'application existante (T4 2021).

Enfin, il est envisagé d'ouvrir au T4 2022 les données funéraires contenues dans la base du référentiel des opérateurs funéraires (ROF) après un travail d'étude précis sur les données publiables.

A17-21S2 : Ouvrir les données relatives à l'administration générale, territoriale (Secrétariat Général)

Différentes données concernant l'administration générale et territoriale du ministère de l'intérieur seront ouvertes dans le cadre de l'exécution de cette feuille de route.

Le ministère de l'intérieur propose d'ouvrir (T4 2021) les données statistiques générales concernant ses effectifs (hors militaires) : âge, sexe, statut, handicap ; ainsi que celles relatives aux recrutements des agents fonctionnaires ou contractuels et concernant également les départs.

S'agissant des rémunérations seront publiées sur data.gouv.fr au T4 2021 la distribution des rémunérations des agents du ministère de l'intérieur (par déciles) ainsi que les 10 plus



hautes rémunérations conformément aux dispositions de l'art. 37 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique à l'adresse suivante : <https://schema.data.gouv.fr/etalab/schema-hautes-remunerations/latest.html> .

Dans ce domaine de l'administration générale, le ministère de l'intérieur prévoit de permettre l'accès sous format réutilisable d'ici le T4 2021 le Bulletin officiel du ministère de l'intérieur ainsi que la liste des délégations de service public pour l'exploitation des casinos et la liste des entreprises agréées pour le matériel des casinos.

La publication de données chiffrées concernant la gestion des hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur est par ailleurs à l'étude par la sous-direction du corps préfectoral et des hauts-fonctionnaires.

2.2. Partager les données entre acteurs habilités

Sous l'impulsion de la stratégie État plateforme lancée par la DINSIC (actuelle DINUM) et des dispositions de la loi pour une République numérique, les systèmes d'information des ministères ont été amenés à s'ouvrir et ainsi permettre la mise en commun de données et de services dans un objectif de construction d'un écosystème d'acteurs publics ou privés.

Ces derniers peuvent dès lors les assembler pour construire ou rénover les services à destination des usagers de l'administration ou de l'administration elle-même. Par exemple, dans le cadre de la lutte contre la fraude, DOCVERIF a été déployé, dans un premier temps, auprès des forces de sécurité intérieure (FSI), qui composent le « Cercle 1 ». Depuis 2019, l'accès a été élargi aux administrations publiques, aux organismes chargés d'une mission de service public et aux établissements de crédit (« Cercle 2 »). La Direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT) est le maître d'ouvrage de ce traitement et l'ANTS le maître d'œuvre.

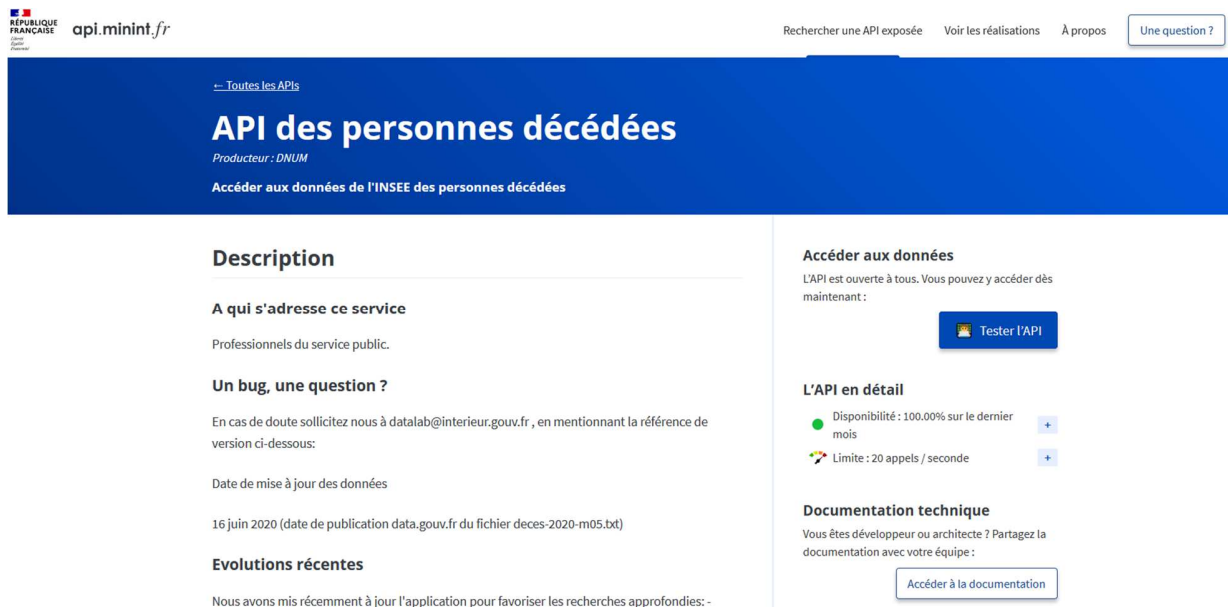
La construction de l'État plateforme repose sur l'utilisation d'interfaces de programmation applicative appelées API (*Application Programming Interface*). Cette technologie s'appuie sur des standards largement éprouvés par les géants du web. Une telle plateforme permet la collaboration au sein de l'écosystème, mais également l'expérimentation de nouveaux services publics numériques dans des délais et des coûts réduits.

C'est en ce sens que depuis juin 2017, le ministère de l'intérieur afin de remplir cette promesse s'est doté d'une stratégie d'API en se basant sur le respect des standards d'architecture REST. Voici quelques principes et règles de notre stratégie :

- Répondre à des enjeux métiers en terme de données et de traitements;

- Concevoir une *API Open by Design* afin de la rendre agnostique aux consommateurs même s'il s'agit en cible d'une "*API Partner*";
- Inclure dans les démarches d'homologation de sécurité des applications en vigueur au ministère, les risques spécifiques liés aux API (*Security by Design*);
- Mettre en place des éléments de mesures, de contrôle et de supervision;
- Gérer le cycle de vie de l'API;
- Apporter un soin à la documentation tant par la description fonctionnelle que la description technique (swagger) afin que l'API soit facilement utilisable (*Time To First API Call*);
- Utiliser des moyens d'authentification et d'accès favorisant le passage à l'échelle (ex: OAuth2, OpenIdConnect);
- Accompagner les projets et les métiers dans la conception;
- Identifier les APIs pouvant émerger;
- Promouvoir les APIs par le biais notamment du catalogue d'APIs du ministère : *api.minint.fr*

Pour franchir progressivement le pas et favoriser la circulation des données, le ministère de l'intérieur s'est dans un premier temps centré sur les APIs de données aussi bien par le biais d'APIs internes référencées dans le catalogue *api.minint.fr* (p. ex : API COG) que par le biais d'APIs référencées sur *api.gouv.fr* comme l'API Entreprise en nous inscrivant par la même dans une démarche "*Dites-le nous une fois*" (DLNUF).



The screenshot shows the website *api.minint.fr* with a search bar and navigation links. The main content area is titled "API des personnes décédées" with the producer "DNUM". It includes a "Description" section with "A qui s'adresse ce service" (Professionnels du service public), "Un bug, une question ?" (contact info: datalab@interieur.gouv.fr), and "Evolutions récentes" (16 juin 2020). On the right, there is a "Accéder aux données" section with a "Tester l'API" button, and an "L'API en détail" section showing "Disponibilité : 100.00% sur le dernier mois" and "Limite : 20 appels / seconde". A "Documentation technique" section is also present with an "Accéder à la documentation" button.

Catalogue API du Ministère de l'Intérieur (ex: API Personnes décédées)

Ceci a permis d'acculturer progressivement les directions projets et métiers à l'ouverture de leurs données et traitements (p. ex : API ETG-OA, API Justif'Adresse, API IA Flash, API

des personnes décédées, etc.). Et depuis 2019, l'API RGA (Référentiel Général des Armes), qui a été conçue et réalisée au sein d'une "Squad API", a permis la gestion complète du référentiel des armes légales.

L'API RGA au même titre que les API Justif'Adresse et Personnes décédées sont amenées à être exposées à moyen terme sur Internet et seront référencées sur *api.gouv.fr*. A plus court terme, l'API historique de véhicule sera elle-même référencée dans ce même catalogue. Ce seront ainsi les premières API présentées sur le catalogue *api.gouv.fr*. Nous veillerons également à simplifier la contractualisation et l'enrôlement par le biais de la solution DataPass.

Les API du ministère de l'intérieur sont généralement accessibles via l'API Management (APIM) « INES API ». L'exposition est à ce jour à la fois interne au SI du ministère et sur le RIE pour des APIs typées "Partner" et "ouvertes" sans contrôle ou via l'usage d'un token d'accès (ou API-KEY).

Afin de mesurer l'activité des APIs, la solution APIM intègre à ce jour des tableaux de bord dynamiques même s'il est entendu dans notre stratégie que chaque API est mesurable en son sein.

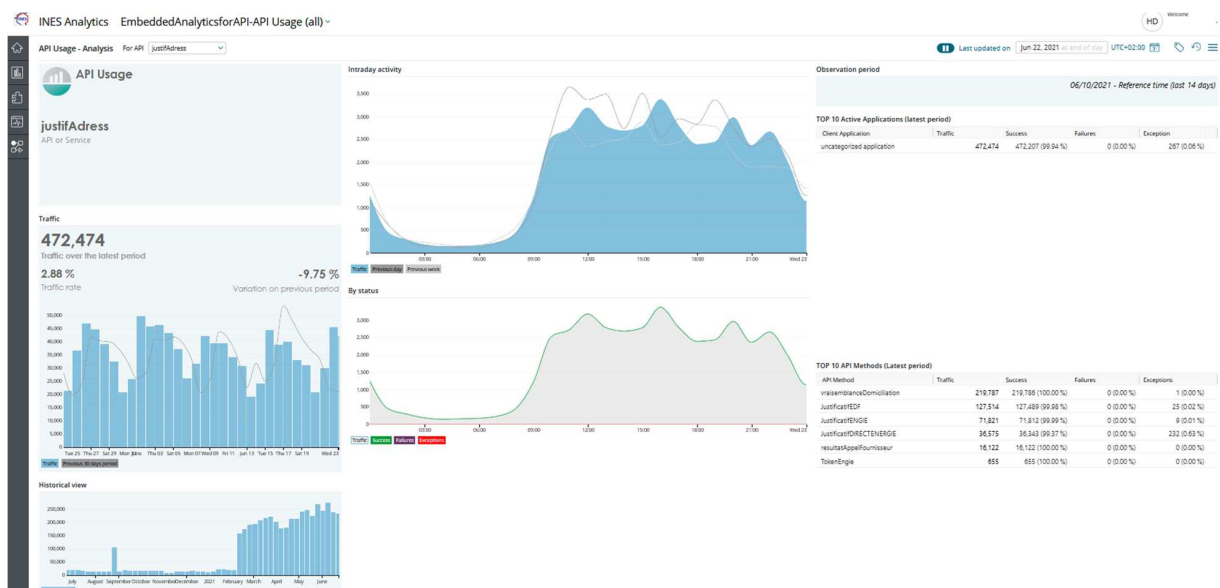


Tableau de bord APIM (ex: API Justif'Adresse)

La stratégie d'API commence à émerger au sein du ministère de l'intérieur, elle vient compléter une pratique bien ancrée d'ouverture des données par l'usage de transferts de fichiers via « INES SAS » qui jusqu'à ce jour permettent de contribuer notamment à l'exposition de jeux de données sous forme de « dataset » sur *data.gouv.fr* (ex : RNA), plus de 600 jdd du ministère de l'intérieur à ce jour disponibles sur le portail national.



A18-21S2 Exposer les API du ministère via un "api manager" accessible depuis Internet

A19-23S1 Utiliser le DataPass, produit maintenu par la DINUM, pour valider les accès aux API du MI

Cela doit favoriser le processus d'enrôlement des clients ou consommateurs depuis api.gouv.fr/DataPass.

A20-23S1 Autoriser l'accès aux APIs via OAuth2/OpenIdConnect depuis l'APIM INES

L'enjeu est de favoriser le passage à l'échelle tout en sécurisant l'accès aux informations exposées.

A21-22S2 Accélérer le processus de référencement des API dans l'APIM INES

Permettre à chaque producteur d'API de mettre à jour rapidement la description du service (swagger) après une première itération. Cette mise à jour inclue également la description des valeurs de quotas autorisés.

A22-21S2 Référencer une API sur api.gouv.fr

L'API en cible est l'API Historique de véhicules (voir page 15) qui sera dans un premier temps en version bêta.

A23-22S1 Référencer 2 API sur api.gouv.fr

L'API RGA est candidate à être référencée sur le catalogue api.gouv.fr. Il s'agit de l'API permettant d'accéder au Référentiel Général des Armes, géré par le Service Central des Armes et Explosifs.

A24-23S1 Exposer une API France Connectée

L'API droit à conduire (voir page 15) est candidate à être France Connectée.

A25-22S2 Lancer une étude sur l'utilisation des adresses des particuliers et des professionnels au ministère de l'intérieur.

L'API Justif'Adresse est actuellement utilisée plus de 500 000 fois par mois pour éviter à un particulier d'avoir à produire un justificatif de domicile lorsqu'il demande une carte



d'identité, un passeport, un permis de conduire ou un certificat d'immatriculation. En application de l'article 67 de la loi « Accélération de la Simplification de l'Action Publique » (ASAP) du 7 décembre 2020, le ministère de l'intérieur va étudier la possibilité d'élargissement du service aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics administratifs et aux organismes chargé de mission de service public administratif délivrant un titre ou une autorisation à une personne physique.

A26-22S2 Etendre l'usage de l'API Justif'Adresse à d'autres cas d'utilisation

Par ailleurs, il convient de souligner dans le cadre de la mise en disposition de données au profit de la recherche scientifique et industrielle, que la gendarmerie nationale a mis en œuvre une procédure d'export des données à des fins de recherche scientifique. L'objectif est d'ouvrir des jeux de données qui pourraient être sensibles dans le cadre d'une procédure assurant la protection des données à caractère personnel, la responsabilité d'exploitation et le partage collaboratif. Cette démarche a vocation à être partagée et élargie au sein du ministère.

2.3. Exploiter les données

Dès 2016, un administrateur ministériel des données avait été nommé au sein de la mission de gouvernance ministérielle des SIC (MGMSIC) et a permis de lancer des chantiers structurants au ministère de l'intérieur. Constitué d'une équipe resserrée, l'un de ses rôles principaux était d'animer la communauté des administrateurs des données présents dans les directions métier. Dans un second temps, l'équipe a porté des projets techniques en passant notamment par les programmes "Entrepreneurs d'intérêt général" (EIG) ou "Fond de transformation de l'action publique" (FTAP) mis en œuvre par la DINUM et la DITP.

Focus projets EIG

- **IA Flash** : Fiabiliser la constatation des contraventions à partir de la reconnaissance d'images.
- **MatchID** : Fiabiliser les statistiques de la sécurité routière en rapprochant le système d'immatriculation des véhicules (SIV) avec les registres de décès.
- **Previsecours** : Aider les sapeurs-pompiers dans la prévision de leurs interventions.
- **CartAV** : Augmenter la sécurité sur les routes en exploitant les données de verbalisations et d'accidents.

D'autres services se sont ensuite montés autour de cette équipe : cartographie des données, création de POC, séminaire sur la valorisation, veille stratégique et mise en place d'une première architecture data standardisée (offre « entrepôt ») pour le



traitement et la visualisation des données des directions métiers. Ceci a contribué à l'identification de besoins récurrents en préparation et visualisation des données.

L'intérêt pour la valorisation des données a été renouvelé et renforcé lors de la création de la direction du numérique en constituant une sous-direction chargée à la fois d'apporter son concours en tant que conseil aux services métiers du ministère dans la valorisation de leurs données et d'animer et coordonner les actions des services du ministère dans le cadre de la politique interministérielle d'ouverture des données publiques. Au sein de cette sous-direction, un laboratoire des données a été créé pour accompagner ces missions. De plus, la création de l'équipe de préfiguration de la DMIA, dont la mission est d'acculturer les agents du ministère aux enjeux de l'IA, montre aussi l'intérêt du ministère pour ce domaine.

Les pistes d'amélioration pour mieux exploiter les données du ministère sont les suivantes :

a. Identifier les jeux de données pertinents

A27-22S2 Créer une démarche de recensement des modèles de données et descriptions métiers dès la construction de nouveaux systèmes d'informations ou lors des refontes

L'un des premiers enjeux de l'exploitation des données est l'identification de jeu de données pertinent. De part sa nature, le ministère de l'intérieur dispose de données variées sur des thématiques tout aussi diverses. Cette profusion doit être maîtrisée afin d'être le plus efficace dans nos exploitations. Il est encore difficile d'avoir une vision à 360° des données du ministère et nous devons améliorer ce point. L'une des démarches étudiée est la possibilité de recenser les différents modèles de données et descriptions métiers des systèmes d'information (SI) en cours d'élaboration. Cette démarche, similaire à d'autres dans le domaine de la sécurité des systèmes d'informations, permet d'alimenter une cartographie des données. Cela pourrait même, à terme, poser la question sur la création de certains référentiels si des recouvrements sont identifiés et que l'architecture semble pertinente.

A28-22S2 Enrichir la cartographie des données de manière continue par des rendez-vous périodiques avec les directions métiers

La cartographie des données n'est pas un livrable, c'est avant tout un processus continu, l'amélioration de notre connaissance du patrimoine passera aussi par l'alimentation régulière de la cartographie des données. Des ateliers périodiques avec les directions métiers afin de récupérer les métadonnées de leurs systèmes d'information seront donc aussi nécessaires.



A29-22S2 Créer une démarche d'identification de la valeur d'un projet de traitement de données.

b. Faciliter l'usage des données pour des traitements de données basiques

Force est de constater que de nombreuses saisines du laboratoire des données concernent des traitements de données assez basiques du type de la création de tableau de bord ou de rapport. Ce type de traitement de données d'aide à la décision (ou encore appelé *Business Intelligence* (BI) ne nécessite pas forcément de faire appel à des compétences pointues. Les difficultés se trouvent souvent dans l'accès à des outils permettant la collecte et la transformation des données pour les rendre exploitables. Nous constatons aussi un faible niveau de maturité sur l'utilisation des données à des fins de pilotage. C'est souvent une première étape nécessaire pour acculturer les agents avant de pousser vers des utilisations plus avancées. Cela permet de sensibiliser les directions métiers aux facultés qu'ont les données pour, par exemple, le suivi des politiques publiques. Cela permettra aussi une montée en qualité des données, chantier nécessaire pour aller plus loin dans des projets *data*.

A30-22S2 Faciliter le traitement de données pour des usages d'aide à la décision (type BI)

Nous constatons aussi que certains agents ont une appétence particulière pour le traitement des données qu'ils manipulent tous les jours. Pour l'instant, ces agents utilisent majoritairement des logiciels tableurs qui possèdent certaines limites (nombre de colonnes/lignes élevés, fonctions trop complexes, algorithmie limitée). Nous devons les accompagner dans la prise en main de ces outils et leur permettre d'aller plus loin en autonomie dans le traitement de ces données.

A31-22S2 Proposer des solutions de traitement de données structurées de masse pour les agents de direction métier ayant des dispositions avec ce sujet et des accompagnements dans la prise en main de ces solutions

A32-22S2 Se doter d'un outil de pilotage et de datavisualisation de la donnée RH

Le ministère de l'intérieur dispose d'une importante quantité de données RH, mais, faute d'outil d'agrégation, de visualisation et d'analyse, leur exploitation ne peut être accompli dans une temporalité satisfaisante. Les études récentes sur l'attractivité ont démontré tout l'intérêt de disposer dans des délais contraints d'une analyse de la donnée.

Aussi la DRH ambitionne-t-elle de se doter d'ici fin 2022 d'un outil informatique de pilotage et de datavisualisation de la donnée RH. Notre projet de valorisation de la donnée RH - ValoRH- répondra à un besoin partagé par les administrations publiques d'analyse et d'aide à la décision dans le pilotage RH, du niveau national au niveau le plus

local par la constitution automatique et industrielle d'indicateurs RH de type bilan social au sein d'une interface ergonomique.

Ce projet répond aux besoins non seulement du ministère de l'intérieur, mais aussi de la communauté interministérielle mais aussi aux objectifs d'efficacité et de territorialisation des décisions de transformation de l'action publique.

c. Accompagner le développement de traitement de données avancé

Certaines directions nous sollicitent avec des cas d'usages de traitement de données plus complexes, le développement de techniques plus avancées est alors nécessaire. Les EIG ont pu accélérer des projets où des compétences plus pointues étaient nécessaires et où la constitution d'une équipe resserrée autour de l'irritant était un vrai plus. Par exemple, pour le défi IA Flash, des connaissances dans la *computer vision* étaient un prérequis. Outre ce domaine, nous voyons des besoins en traitement naturel du langage, en reconnaissance vocale, en RPA, en *data ops* ainsi que des profils spécialisés sur certains algorithmes de traitement de données particulier comme les séries temporelles. Le ministère de l'intérieur dispose également de trois services statistiques ministériels (sécurité intérieure, collectivités locales et immigration) dont une partie des agents sont des *data scientist* et *data analyst* détachés de l'Insee, qui connaissent un grand succès en matière de réalisation de preuves de concept (PoC).

L'un des enjeux du ministère de l'intérieur est d'être en capacité d'attirer et de garder ces compétences pour répondre aux demandes des directions métiers sur des cas d'usage spécifiques, en limitant le recours aux ressources externes. L'un des opportunités de cet enjeu est d'être capable de capter de nouveaux cas d'usage grâce à une meilleure connaissance du patrimoine et de réduire le risque de perte de connaissance sur les projets réalisés.

A33-22S2 Recruter des profils experts en fonction des besoins des directions métiers

Sur des usages plus avancés, les équipes déployées sont plus larges et plus variées. Les cas d'usage intégrant de l'intelligence artificielle doivent être adressés par des profils très spécialisés. Les acteurs peuvent provenir de directions métiers et de lieux géographiques (préfectures, territoires, etc.) différents. Il est nécessaire de pouvoir s'organiser au mieux pour limiter le recours à des équipes dédiées coûteuses. Il est aussi intéressant de s'aider d'outils qui facilitent le déploiement et l'exploitation des traitements de la donnée et l'algorithme. Le recul que nous avons aujourd'hui avec l'offre entrepôt nous permet d'entrevoir la phase suivante de création d'une fabrique de projet de valorisation de données pour des usages plus expert, lié à l'intelligence artificielle. Cette fabrique serait composée de ressources humaines aux compétences variées (data stewards, data



scientists, data engineers, développeurs, experts SI du ministère, architectes, experts ops, experts juridique et experts métiers), de solutions logiciels communes et de solutions d'hébergement permettront de créer des solutions de haute-couture.

A34-22S2 Mettre en place une fabrique permettant l'exploitation de données à forte valeur ajoutée de la phase d'analyse du besoin à l'industrialisation

Pour accompagner ce développement, il est important de disposer de ressources formées aux enjeux de la donnée au niveau managérial

d. Débloquer les conditions de réussite de la valorisation des données

Certains freins subsistent à l'exploitation sereine des données du ministère. Des flous demeurent notamment sur les possibilités de valorisation et le cadre réglementaire dans lequel elles s'inscrivent. Les acteurs de l'exploitation de la donnée doivent travailler en plus étroite collaboration avec les experts des directions réglementaires ou de se doter de compétences internes dans le domaine juridique à l'instar d'Etalab. Cela faciliterait le développement de nouveaux usages dans un cadre juste.

A35-22S2 Développer les synergies entre les cultures numérique et juridique

Pour aller plus loin sur le sujet réglementaire, la question peut se poser aussi dans le cadre d'expérimentations ou d'études de jeux de données. Un cadre clair doit être construit pour multiplier les prises d'initiatives tout en ayant des garanties techniques, juridiques et RH. Le but étant de respecter le principe de finalité et de proportionnalité, les durées strictes de conservation, et un contrôle indépendant. Ce sujet est d'ailleurs évoqué dans le livre blanc de la sécurité intérieure (p.249) où il est proposé de dissocier juridiquement la phase d'apprentissage par rapport au droit positif actuel des traitements de données.

A36-22S2 Proposer un cadre pour l'exploration des données en amont des projets et des expérimentations

L'offre entrepôt proposé est une base de plateforme *data*. Ce choix a permis de développer des briques essentielles à certains services et agents du ministère. La DMIA peut aussi proposer son aide pour les tests et la qualification des jeux de données d'apprentissage et des algorithmes IA grâce à sa plateforme INSULA. Il faut maintenant capitaliser sur cette logique de plateforme *data* qui facilite la création de solutions tout en restant attentif aux nouveaux usages et aux solutions techniques qui permettent de les accompagner au mieux.

A37-22S2 Consolider l'offre de plateforme *data* permettant d'explorer, de qualifier et d'industrialiser les traitements de données



D'autres facteurs plus transverses et mentionnés dans d'autres parties sont des conditions de réussites de la valorisation des données. Le premier est l'acculturation et la formation des agents au sein des directions techniques mais aussi au sein des directions métiers. Le laboratoire des données pourrait jouer un rôle à la fois de formateur et pourrait faire plus de retour d'expérience. Le second facteur est la meilleure connaissance du patrimoine des données ainsi que sa circulation. Le développement d'APIs, évoqué précédemment, et la mise en place d'une cartographie des données sera d'une grande aide pour identifier les cas d'usage et faciliter le développement de services qui consomment ces APIs.

Le patrimoine des données du ministère est un actif exceptionnel, l'exploitation de ces données est un travail de longue haleine qui a été entrepris dès 2015 et qui fournit ses premiers résultats. Le changement de culture est en cours et le sujet de la découvrabilité des données et de leur circulation est identifié. À travers ces actions, nous consolidons les apprentissages de ces dernières années et nous nous tournons vers de nouveaux usages. L'acculturation continuera par l'exploitation de données que les métiers connaissent par des méthodes qu'ils comprennent, puis, des solutions plus complexes avec des résultats plus poussés devront être réalisées grâce à l'accompagnement du ministère. Nous devons nous préparer à satisfaire ces deux publics afin de réussir à valoriser notre patrimoine.

Les traitements de données massives et l'intelligence artificielle sont de nouveaux vecteurs de progrès encore peu utilisés par les acteurs de sécurité et les administrations nationales et territoriales. Ils sont pourtant très prometteurs sur la décennie 2021 - 2030 pour améliorer l'accueil du public, les opérations de secours, la gestion des crises ou la prévention de la criminalité, ainsi que bien d'autres champs d'action du ministère de l'intérieur.

Exemple de mise en œuvre d'une application de *datascience* pour lutter contre la fraude aux cartes grises : SELFIM.

Pour détecter les fraudes potentielles, SELFIM s'appuie sur des typologies de fraudes préétablies à partir de l'expérience des agents des Centres d'expertise et de ressources des titres (CERT) dédiés aux certificats d'immatriculation des véhicules (CIV) et de l'expertise du Laboratoire de la Donnée de la DNUM du MI. Chaque jour, les algorithmes de SELFIM analysent une réplique du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et identifient des dossiers suspects qui sont remontés auprès des experts CIV.

SELFIM permet ainsi d'améliorer la rapidité de la délivrance des titres et le service rendu à l'utilisateur, grâce aux gains en productivité des CERT CIV ainsi que l'efficacité de la lutte contre la fraude à l'immatriculation. SELFIM analyse 100% des opérations du SIV là où les agents n'en contrôlaient que 20 %, le temps gagné sur l'identification est consacré aux enquêtes et aux signalements à la justice.



A38-22S2: Interconnecter les outils description de données internes (catalogue de données et cartographie des applications) et interministériel (data.gouv.fr) pour mutualiser nos informations et sur le principe du "Dites-le-nous une fois" d'éviter aux différents interlocuteurs, MOA ou MOE, de saisir plusieurs fois la même information.

2.4. Codes sources

Plusieurs directions du ministère de l'intérieur sont des contributeurs des différentes plateformes d'ouverture de codes sources, gitlab, github ou leurs propres plateformes.

Présent au sein de la direction du numérique, le Lab Mi, incubateur des idées d'innovation du ministère de l'intérieur a, depuis sa création, procédé à la publication des codes sources des produits qu'il développe. Ainsi, ont été publiés sur GitHub les codes de plusieurs applications :

- Histovec : ce service permet au vendeur de partager l'historique du véhicule avec un acheteur intéressé. Le rapport mentionne les faits marquants du véhicule enregistrés dans le fichier national du système d'immatriculation des véhicules (SIV). <https://github.com/histovec>
- Candilib : réserver une place pour passer l'épreuve pratique du permis B (voiture) en candidat libre, c'est à dire sans être rattaché à une auto-école. <https://github.com/LAB-MI/candilibV2>
- L'attestation de déplacement dérogatoire et de couvre-feu covid-19 : Dans le contexte de la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire, des restrictions de sorties, de déplacement et d'accès ont été mises en place en France métropolitaine, dans les territoires ultramarins ainsi que depuis l'étranger. A cet effet, le Gouvernement a mis en œuvre, tout au long de la crise, des attestations permettant à tout citoyen de justifier la nécessité de ses déplacements auprès des autorités chargées d'en opérer un contrôle. Le laboratoire innovation du ministère de l'intérieur a développé et publié le code source de ces différentes attestations numériques. <https://github.com/LAB-MI>
- API de reconnaissance de la marque et du modèle de véhicule : <https://ia-flash.github.io/matchvec/#api> qui continue à évoluer et propose de nouvelles fonctionnalités de reconnaissance.

Plus globalement, l'incubateur procède à la diffusion de la méthode et du manifeste beta.gouv.fr au sein du ministère de l'intérieur. Ce manifeste pose pour principe la publication des codes sources des produits développés sous la méthode dite des "startups d'État". Ainsi, plusieurs autres incubateurs nouvellement créés au sein de ce ministère ont adhéré à cette méthode et se sont engagés à ouvrir le code source des produits qu'ils pourront développer.

Cependant c'est bien l'ensemble des codes sources des logiciels développés par les ministères de l'intérieur et de l'outre-mer qui a vocation à être ouvert par défaut, comme



le rappelle Etalab dans son guide méthodologique à destination des administrations. Et la circulaire du premier ministre, le rappelle aussi en missionnant l'administrateur ministériel des données pour mener à bien l'ouverture des codes sources du ministère.

Pour remplir cette mission, l'administrateur ministériel des données du ministère, qui est aussi le directeur du numérique, s'appuiera sur la sous-direction de l'innovation et de la transformation numérique, qui désignera un chargé de mission pour coordonner l'ensemble des parties prenantes. Il sera le point de contact privilégié d'Etalab.

La première étape consistera à réaliser un inventaire des codes sources pour identifier ceux qui ont vocation à être ouverts en priorité, c'est à dire ceux qui répondent aux critères d'ouverture exposés dans le guide méthodologique d'Etalab.

Des groupes de travail dédiés seront organisés par la direction du numérique. La cartographie existante des applications du ministère de l'intérieur sera un précieux outil pour aider à ce recensement.

Les codes sources seront publiés, en étroite coordination avec la future mission dédiée à l'animation et à la promotion interministérielles en matière de logiciel libre et de communs numériques de la direction interministérielle du numérique sur le site code.gouv.fr.

À court terme (d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2022), le SSMSI créera un espace *GitHub*, ouvert à toute la communauté.

D'ici la fin du 1^{er} trimestre 2022, s'agissant de l'*open source*, le ministère de l'intérieur et le service statistique ministériel de la sécurité intérieure visent à ouvrir les codes sources des applications de data visualisation et des requêtes types pour favoriser le web scraping des données disponibles sur Interstats et sur le portail open data data.gouv.fr. L'ouverture de la donnée et des codes sources s'intensifiera au fur et à mesure de la montée en charge du service.

A39-22S2: Réaliser un inventaire de l'ensemble des codes sources et identifier ceux qui sont à ouvrir en priorité

A40-22S2: Ouvrir les codes sources priorités et ouvrir des codes sources par opportunité

2.5. Algorithmes publics

Le ministère de l'intérieur s'est engagé dans une démarche de valorisation de ses données afin d'accroître l'efficacité des services opérationnels et éclairer l'action publique. Il utilise les outils innovants de la datascience et de l'intelligence artificielle, notamment pour développer des algorithmes (prédictif, de classification, de détection, etc.). En accord avec la loi pour une République numérique, un effort sera mené afin de publier



ces algorithmes sur la plateforme Etalab (<https://etalab.github.io/algorithmes-publics/liste.html>).

Le ministère de l'intérieur s'appuiera sur le guide méthodologique d'Etalab <https://guides.etalab.gouv.fr/algorithmes/> pour conduire l'inventaire des principaux traitements algorithmiques utilisés pour prendre des décisions administratives individuelles. Comme indiqué dans ce guide, cet inventaire entre dans le cadre des obligations de transparence des administrations ayant recours à des traitements algorithmiques. Les objectifs recherchés sont de permettre aux personnes concernées, physiques ou morales, de comprendre la manière dont une décision administrative a été rendue, et de faciliter l'exercice de leurs droits. Cette transparence permettra d'instaurer une relation de confiance entre les services des ministères de l'intérieur et des Outre-mer avec les personnes concernées, et est un gage de démocratie.

Concrètement cette responsabilité est déléguée à l'administrateur ministériel des données qui s'appuiera sur la sous-direction de l'innovation et de la transformation numérique de la direction du numérique pour mener à bien cette mission. Il travaillera avec l'ensemble des parties prenantes (directions métiers, délégué à la protection des données, équipes techniques, etc.).

La sous-direction de l'innovation et de la transformation numérique désignera un chargé de mission, responsable opérationnel et interlocuteur privilégié d'Etalab.

A41-22S1: Nommer un référent algorithme, interlocuteur privilégié d'Etalab

La direction du numérique maintient depuis de nombreuses années, en collaboration avec l'ensemble des directions métiers, une cartographie des applications métiers du ministère de l'intérieur. Cette cartographie sera complétée d'une mention sur une l'obligation d'ouverture de l'algorithme (ouverture requise ou non).

Ces algorithmes ouverts feront l'objet d'une publication sur le site de la DINUM.

Depuis sa création en 2014, et conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne (règlement (CE) 223/2009 du 11 mars 2009, modifié en 2015, du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques européennes), chaque nouvelle donnée statistique créée ou mise à jour par le SSMSI sur son site internet public donne lieu à une publication et des métadonnées associées explicitant la méthodologie des calculs statistiques effectués. Le SSMSI renforce par ailleurs en permanence sa démarche qualité (labellisation statistique).

A42-22S2 Identifier parmi les applications existantes celles qui s'appuient sur des algorithmes pour prendre des décisions administratives individuelles, ou qui s'appuient sur de l'intelligence artificielle à des fins d'aide à la décision (algorithmes de prédiction, de classification, de détection, etc.)



A43-22S2 Réaliser la publication des algorithmes répondant aux critères d'ouverture sur le site d'Etalab et sur les espaces open source (github, gitlab, ...)

Avec l'arrivée progressive la récupération de nouvelles sources de données et d'agents supplémentaires pour les fiabiliser et les diffuser, les espaces open source seront progressivement enrichi des algorithmes par exemple des algorithmes statistiques relatifs à la correction des variations saisonnières des grands indicateurs mensuels de mesure de la délinquance, à l'évaluation économétrique des politiques publiques de sécurité produits par le SSMSI.

3. Développer le capital humain : acculturation et gestion des compétences

3.1. Acculturer à tous les niveaux de l'organisation

La DNUM bénéficie, par le regroupement des crédits numériques placés sous son autorité, des ressources nécessaires à la mise en place d'une politique de transformation numérique ministérielle ambitieuse. Les instances de gouvernance rénovées ont été mises en place au niveau stratégique (conseil d'administration du numérique) et opérationnel (comité de suivi et d'engagement des projets) pour instaurer une collégialité ministérielle dans la programmation des crédits, la définition et le suivi des objectifs stratégiques et projets SIC et numériques.

La compétence dans la gestion des données des 600 cadres dirigeants et 25 000 cadres du ministère de l'intérieur est à renforcer. La DMIA et les 32 écoles du ministère souhaitent un programme exceptionnel sur 3 ans qui donnera au moins 20h de formation à chaque cadre. Cet effort sera aussi accompagné par des cycles spécialisés de gain d'expertise sur la meilleure gestion des données et leur valorisation.

Actuellement l'acculturation en matière de données est principalement tournée en direction du réseau des administrateurs des données métiers, représentant chacun une direction ou un opérateur du ministère, ainsi que le ministère de l'outre-mer.

L'acculturation repose sur deux piliers :

- La direction du numérique organise, dans le cadre des comités de gouvernance des données ou bien de comités thématiques, des retours d'expérience pouvant profiter à tous sur des sujets relatifs à l'ouverture, la circulation et l'exploitation des données. Une veille d'actualité est diffusée chaque semaine portant sur les thématiques data. La communauté des administrateurs des données métiers est active et dispose d'un outil collaboratif en ligne pour permettre de partager des expériences.



- Chaque administrateur des données métiers est le référent « sachant » de sa direction et diffuse les bonnes pratiques en matière de mutualisation de données, de leur utilisation et de leur mise à jour dans le cadre légal, de leur protection, et plus généralement le partage d'information lié à une bonne gestion des données.

Ce dispositif doit être complété par des actions d'acculturation pour les cadres dirigeants, supérieurs et intermédiaires, comme cela est expressément demandé par la circulaire du Premier ministre. Le ministère s'appuiera, sur le sujet du numérique, sur le cycle de formation ouvert à tous les hauts fonctionnaires par l'IGPDE. On peut également citer l'acculturation par la diffusion périodique d'informations. Par exemple, la gendarmerie publie tous les deux mois à l'ensemble de son personnel une revue "Cultur'IA" qui a pour objet de valoriser l'IA dans les métiers, d'apporter des éléments de stratégie et des éléments plus globaux de culture autour de cette thématique.

Cette acculturation est nécessaire car l'encadrement doit être en mesure de s'adapter aux évolutions de l'environnement dans lequel ils évoluent, et de tirer pleinement parti de toutes les innovations rendues possibles par une meilleure exploitation de la donnée. A cette fin, par exemple, L'encadrement pourra alors pleinement contribuer à faire de la politique de la donnée une priorité stratégique de l'État, en s'engageant dans un processus de transformation continu grâce à des connaissances à l'état de l'art, et être en mesure de favoriser l'émergence de projets disruptifs et de pouvoir en mesurer les bénéfices.

Pour ce faire, des actions d'acculturation ponctuelles et régulières nous semblent plus efficace qu'une formation initiale. L'objectif est de rester ouvert et agile, en adaptant le dispositif en fonction des retours qui nous seront faits.

Ces actions d'acculturation seront pilotées et coordonnées par la sous-direction de l'innovation et de la transformation numérique de la DNUM. Les directions métiers pourront bien évidemment prendre entièrement part à ces actions en proposant des initiatives et en les partageant avec l'ensemble des directions.

Par ailleurs le ministère de l'intérieur souhaite aller plus loin en proposant :

- Des actions d'acculturation pour l'ensemble des agents, afin de leur permettre d'être acteurs de cette politique ce qui pourrait concourir à faire émerger des projets innovants pour simplifier, rationaliser ou améliorer les processus de travail existants.
- Des actions d'acculturation pour le public, par exemple pour expliquer le fonctionnement d'un chatbot mis en ligne par le ministère de l'intérieur. L'ouverture des algorithmes publics du ministère de l'intérieur, avec l'explication

des règles utilisées pour prendre des décisions individuelles à l'égard de personnes physiques ou morales, participera aussi à cette acculturation.

Enfin, dans le domaine du traitement automatisé du langage (TAL), le ministère de l'Intérieur est conscient de l'importance d'une stratégie des pays francophones, qui sont majoritairement en Europe et en Afrique. Par une nouvelle ligne de production dans l'IA Factory et des accords de coopération internationale, la DMIA apportera en lien avec la DNUM, le STSI², la DAEI, la DCI et CIVIPOL des appuis opérationnels à la construction d'algorithmes publics pour les services des préfetures et des représentants territoriaux de l'Etat (RTE). Le partage des coûts de développement de ces algorithmes publics sera réalisé par des accords de consortium.

De plus, des initiatives d'acculturation sur les innovations liées à la donnée sont déjà proposées par la DNUM au réseau d'agents identifiés comme intéressés par l'innovation : il s'agit de séminaires baptisés "Rendez-vous des Mat'inno" qui se déroulent en général sur une demi-journée et ont, entre autres, comme ambition, d'acculturer ces innovateurs sur des sujets qui ne leur seraient pas familiers et pourraient cependant faire émerger des idées d'amélioration dans les services (cf. 3.4).

Le SSMSI envisage d'ouvrir des séminaires statistiques aux autres services du ministère de l'intérieur gérant de la donnée.

A44-23S2 Poursuivre et renforcer les actions d'acculturation à la donnée à destination de l'ensemble des agents, de l'encadrement supérieur, en collaboration avec le réseau des administrateurs des données métiers, représentants des directions, services et opérateurs du ministère de l'intérieur

A45-23S2 Acculturer les cadres du ministère de l'intérieur à l'intelligence artificielle (IA) et au traitement statistique de la donnée

La DMIA propose un plan d'acculturation des cadres du ministère de l'intérieur à l'IA, qui comprendra 12 séminaires / an pour élever les compétences des groupes d'experts et des ateliers de travail à distance organisés chaque semaine. L'estimation vise à permettre de l'ordre de 1 000 collaborateurs de participer chaque année à ces programmes pour assurer à la fois les investissements dans la centaine d'experts des datalabs et des IA Factory mais aussi d'irriguer les cerveaux des partenaires des projets immergés dans les 600 directions territoriales et centrales du ministère de l'Intérieur.

Un effort sera également effectué par le SSMSI en direction des corps de commandement de la police et de la gendarmerie pour les sensibiliser, à travers des modules de formation dédiés, à la culture des statistiques publiques labellisées élaborées à partir de données opérationnelles brutes.



3.2. Former les agents

L'accélération de la politique d'ouverture, de circulation et de valorisation des données repose, pour sa pleine réussite, sur du personnel acculturé, mais aussi sur du personnel technique formé et en mesure de maintenir leurs compétences à l'état de l'art.

Par ailleurs, l'internalisation et la fidélisation de personnels techniques (techniciens, ingénieurs, chercheurs ...) est primordiale pour pouvoir travailler de façon très étroite avec les métiers avec un suivi sur le long terme.

Il est notamment indispensable de pouvoir s'appuyer sur des experts techniques de très haut niveau.

Pour l'ensemble des personnels techniques, nous prévoyons de développer avec la sous-direction du recrutement et de la formation un arsenal de formations dédiées à la donnée (datavisualisation, *datascience*, etc.).

A46-23S2 Identifier des "sachants" qui souhaiteraient s'impliquer dans la formation interne et diffuser / vulgariser leurs savoirs.

Le ministère de l'Intérieur identifiera, *via* un appel à candidature opéré par la sous-direction du recrutement et de la formation, des formateurs internes métiers, qui seront associés à l'élaboration de stages relatifs aux données, algorithmes et codes sources.

A47-23S2 S'appuyer sur les acteurs de la formation du ministère de la l'intérieur pour identifier des actions de sensibilisation innovantes.

Les formateurs internes métiers pourront être mobilisés pour assurer le déploiement des contenus de formation qu'ils auront contribué à créer. Ces contenus seront définis selon le public cible et les modalités de déploiement arrêtées selon le public ciblé. La sous-direction du recrutement et de la formation apportera son expertise dans le domaine de la pédagogie digitale (outils et techniques pédagogiques), en conseillant et préconisant des solutions adaptées à chaque formation.

A48-23S2 Créer des vidéos courtes et simples (snack content)

Sur des thématiques comme :

- Présenter nos outils (par exemple le catalogue des données)
- L'anonymisation



- <https://guide-juridique-logiciel-libre.etalab.gouv.fr/> (idée à décliner potentiellement)
- Nous, XXX, notre rôle/service... au sein du MI et pour nos partenaires

Les moyens de la sous-direction du recrutement et de la formation seront mobilisés aux fins de création de ces films en format court, destinés à alimenter les plate-formes de formation à distance du ministère de l'Intérieur. Ces vidéos pourront être utilisées comme vecteur de formation au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère.

3.3. Recruter et proposer des trajectoires attractives

A49-23S2 Engager de fortes coopérations universitaires nécessaires pour la réussite des recrutements

La DMIA imagine le futur modèle RH de parcours de sept ans en IA au sein du MI comme il suit : deux ans en apprentissage de niveau M1-M2, trois ans en doctorat, et deux ans sur un contrat de datascientist article 7 qui pourra être financé au prix du marché. Le MI doit intégrer dans son cœur conceptuel, une approche de GPEC dans les métiers nouveaux des datasciences. Former en sept ans, avec un niveau de départ de licence, est de nature à donner à l'État des collaborateurs de haut niveau, motivés, bien certifiés en termes de sécurité et qui ont prouvé leur loyauté à la République dans le domaine des data sciences.

Les trois services statistiques ministériels du MI disposent par ailleurs déjà des compétences des agents de l'INSEE qui sont formés au métier de traitement de la donnée (et dans ses formes les plus récentes : machine et *deep learning*)

La Gendarmerie nationale a développé pour sa part une politique partenariale engagée avec le monde universitaire incluant le domaine de la donnée et de l'intelligence artificielle. Une convention cadre existe d'ailleurs entre la Gendarmerie nationale et la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) pour appuyer les démarches de performance par l'utilisation d'applications métiers (outil d'aide à la décision à des fins opérationnelles) ou d'administration (en matière de soutien, RH et budgétaire) nécessitant l'exploitation de données de masse. Ces outils exigent des ressources et des compétences spécifiques et rares (et souvent coûteuses) ainsi l'appui d'étudiant peut utilement appuyer la démarche ministérielle qui peut utilement profiter à l'ensemble des directions, y compris métier au regard des besoins.

A50-23S2 Disposer de formateurs au meilleur niveau issus de cabinets de conseil réputés L'État et en particulier, le ministère de l'intérieur, a besoin de collaborateurs stables qui s'engagent entre un âge moyen de 21-22 ans à l'entrée et 28-30 ans en fin de parcours en IA. La conception de ce modèle RH peut offrir les compétences humaines nécessaires aux ambitions, à condition de disposer aussi d'encadrants ponctuels et de formateurs du

meilleur niveau national et international venant des cabinets de conseil les plus réputés en IA.

3.4. Animer des communautés au sein des administrations

Le pilotage stratégique de la fonction numérique par la DNUM s'appuie sur des réseaux d'acteurs SIC et fonctionnels de la gouvernance numérique :

- Les responsables de système d'information métier et de la modernisation (RSIMM) qui assurent au sein des directions métiers une fonction essentielle de coordination de la transformation numérique du ministère, en lien avec les agents et les besoins opérationnels ;
- Les administrateurs de données ministériels (ADM) qui sont les référents de l'administrateur ministériel des données au sein des directions métiers du ministère ;
- Les représentants des acteurs SIC en matière d'architecture dont la communauté participe à l'élaboration de stratégies techniques et la mise en cohérence du cadre de cohérence technique ministériels ;
- Les différents acteurs SIC ministériels.

Ces référents SIC et fonctionnels sont réunis régulièrement en comités *ad hoc* et associés à de nombreux travaux liés à la gouvernance de la fonction numérique ministérielle.

L'animation d'un réseau d'innovateurs est proposée par la DNUM à des agents identifiés du ministère :

- Les séminaires « Rendez-vous des Mat'inno » qui permettent la rencontre entre innovateurs et un partage d'expériences sur les sujets entrepris dans leurs services. D'autres séminaires sont prévus sur ce modèle, à raison de deux à trois occurrences par an. L'enregistrement réalisé par les outils de visioconférence dorénavant intégrés devra permettre une diffusion plus large des événements.
- Des lettres mensuelles proposées aux membres de ce même réseau d'innovateurs, dans lesquelles des informations sont communiquées sur les actualités touchant à l'innovation et aux opportunités en termes de données, par exemple des financements ouverts ou des initiatives menées pouvant permettre des synergies avec les agents intégrés dans ce réseau.
- En matière d'intelligence artificielle de nombreux événements pourraient être créés afin de faire naître de l'appétence pour ce domaine souvent perçu comme très austère et d'un faible intérêt pour les non spécialistes: parmi les exemples, la naissance du Forum International de l'IA de Marseille (FIIAM), construit avec la préfecture de région PACA et Aix Marseille Université (AMU) est à signaler. Également, se prépare dès 2021, la « Nuit des chatbots » à l'étude pour le 2



décembre 2021 avec un lieu très attractif au cœur du Marais. Ce sont surtout des actions innovantes et ludiques en lien avec les 32 écoles du MI sur les données et l'IA qui sont à programmer dans un calendrier national démarrant dès 2022. La formation par des événements est un très bon vecteur pour construire des compétences dans le traitement des données.

A51-23S2 Organiser un développement du Forum International pour l'Intelligence Artificielle construit dans le sud de la France avec les 14 préfectures de la région PACA et plusieurs de la région Corse ou la région Occitanie. Sa montée en puissance est possible sur 2022 – 2025 en s'alliant fortement à des universités.

A52-23S2 Déployer au niveau du ministère de l'intérieur un chatbot donnant de nombreuses réponses sur l'intelligence artificielle et sur le traitement des données. Ce chatbot, construit par la DMIA peut devenir sur 2022 – 2025, un actif pour la formation professionnelle à la bonne gestion des données.

A noter enfin qu'en 2021, la Gendarmerie nationale a créé l'observatoire national de l'innovation scientifique et technologique pour la sécurité (ONISTS) afin de valoriser en transparence les travaux de nature scientifique conduits au profit de la sécurité de la population et de multiplier les synergies. La Gendarmerie a mis en place des ateliers de la performance dès 2007 pour inciter et valoriser l'innovation participative. Ces ateliers se transforment en 2021 en ateliers de l'innovation.

4. Mobiliser et évaluer : gouvernance et pilotage

4.1. S'appuyer sur l'Administrateur ministériel des données

Le directeur du numérique du ministère a été désigné administrateur ministériel des données des ministères de l'intérieur et des Outre-mer le 25 mai 2021.

L'administrateur ministériel des données est responsable de l'animation de la gouvernance des données du ministère de l'Intérieur, et le garant d'une politique publique de la donnée ambitieuse, l'un des douze engagements affirmés par le Premier ministre à l'issue du CITP du 5 février 2021 pour un État à la fois plus proche, plus simple et plus efficace.

Il est chargé d'élaborer la stratégie ministérielle des données, des algorithmes et des codes sources « en coordonnant les parties prenantes » et en étant « le point de contact » des utilisateurs de données et des applications numériques.

Il recherchera les conditions de mise en œuvre d'une meilleure ouverture et d'une circulation plus importante des données publiques afin de les rendre exploitables par les tiers (chercheurs, entreprises innovantes, citoyen). Cette ambition implique notamment l'usage des logiciels libres et le renforcement des ouvertures des codes sources et des algorithmes publics.



Il veillera à répondre aux priorités identifiées par la circulaire du Premier ministre :

- Permettre le développement des compétences liées aux données, tant par les cadres dirigeants et supérieurs de la fonction publique que par l'ensemble des agents, en administration centrale et dans les services déconcentrés;
- Établir des objectifs relatifs au pilotage, à l'ouverture, à la circulation et au partage des données, des algorithmes et des codes sources, tout particulièrement l'ouverture des codes sources et des algorithmes publics et la préparation avec les services déconcentrés des modalités innovantes de rétribution nécessaires pour tirer les conséquences de l'extinction, à horizon 2023, des redevances perçues pour la réutilisation des données;
- Participer dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) à l'animation des écosystèmes des utilisateurs des données et codes sources.

L'administrateur ministériel des données est aussi le point d'entrée privilégié du ministère sur les sujets de données, algorithmes et codes sources. Il joue le rôle de facilitateur aussi bien en interne qu'avec les tiers. L'administrateur ministériel des données s'appuiera sur la sous-direction de l'innovation et de la transformation numérique de la direction du numérique pour mener à bien sa mission.

A53-21S2 **Elaborer la stratégie ministérielle des données, des algorithmes et des codes sources.**

A54-21S2 **Animer un comité trimestriel de gouvernance des données.**

A55-21S2 **Se conformer aux règles de gestion des données définies par l'administrateur ministériel des données.**

A56-21S2 **Décliner la stratégie de la Gouvernance des Données et la présenter au comité de gouvernance des données.**

4.2. Assurer la mobilisation au sein du ministère et développer les synergies

Pour mener à bien sa mission, l'administrateur ministériel des données s'appuiera sur les administrateurs des données métiers, désignés dans chaque direction et opérateur du ministère, mais également sur l'administrateur des données métiers du ministère de l'outre-mer, afin de favoriser la circulation et la transformation de nos données en ressources pour la simplification et la modernisation de l'action publique. Il veillera tout



particulièrement à la participation des services statistiques ministériels, du délégué ministériel à la protection des données et à la mission modernisation et simplification à cette démarche.

La stratégie ministérielle devra également impliquer l'ensemble des réseaux territoriaux relevant du ministère de l'intérieur. À ce titre, un référent « données, algorithmes et codes sources » sera désigné dans chaque préfecture de région pour accompagner les services déconcentrés de l'Etat dans la mise en œuvre de ces orientations.

Le ministère de l'intérieur sera chargé d'animer la communauté des référents des préfectures de région par exemple en réunissant de façon régulière afin d'évoquer les problématiques spécifiques des services déconcentrés et notamment les interactions avec les différents ministères (MI, MTE, MTEI, MC et MAA) ayants des services régionaux ou départementaux. Les référents de chaque préfecture de région pourront ensuite animer une communauté à l'échelle régionale : les préfectures des départements et les services déconcentrés régionaux et départementaux, ainsi que les interactions avec les différents échelons des collectivités territoriales.

Afin de faciliter la collaboration entre l'ensemble des administrateurs des données métiers, un site de travail collaboratif permettant principalement le partage documentaire a été créé. Ce site possède aussi une fonction d'édition en ligne, ce qui facilite la prise en compte des contributions de chacun. Un site équivalent devra être créé pour le réseau des référents territoriaux.

Chaque administrateur des données métier sera chargé de s'assurer qu'un responsable fonctionnel d'application est désigné pour chaque application pertinente du ministère produisant ou exploitant des données. Ce responsable s'assurera, à son niveau, de la disponibilité d'une documentation à jour, notamment en termes de schéma de base de données et de dictionnaire des données, de la qualité des données stockées et de la conformité de l'application avec le cadre législatif et réglementaire auquel est soumis le ministère de l'intérieur. Il veillera à l'application des standards de qualité et d'interopérabilité qui s'appliqueront au niveau interministériel. Le responsable fonctionnel d'application rendra compte à l'administrateur des données métiers de sa direction de la bonne application des principes et règles régissant la gouvernance des données au sein de son périmètre applicatif.

Les administrateurs des données métiers veillent à favoriser l'ouverture des données de leur direction. Pour cela, ils collaborent avec l'administrateur ministériel des données, afin de proposer des données sous format ouvert et réutilisable à disposition du public.



Les administrateurs des données métiers, organisés en réseau, chercheront à identifier des référentiels de données sources uniques, ainsi que les données pouvant présenter un intérêt pour d'autres directions du ministère ou pour des tiers. En effet les données constituent un bien public pour le ministère et doivent être gérées collégialement et valorisées avec rigueur, via des règles, une organisation, des responsabilités, des outils et inventaires.

A57-21S2 Procéder à la nomination d'un administrateur des données métiers

A58-21S2 Recevoir une lettre de mission (les administrateurs des données métier).

A59-21S2 Désigner un référent données, algorithmes et codes sources (Préfet de région).

A60-21S2 Recevoir une lettre de mission (les référents données, algorithmes et codes sources des préfectures de région).

4.3. Assurer la bonne gouvernance et le pilotage de la feuille de route

Le pilotage stratégique de la feuille de route sera assuré trimestriellement par le comité de gouvernance des données, animé par l'administrateur ministériel des données, qui sera assisté de la sous-direction de l'innovation et de la transformation numérique de la direction du numérique.

Le pilotage opérationnel fera l'objet d'un suivi différencié en fonction du domaine de compétences visé : *open data*, API, hub de données, datascience, ouverture des algorithmes et des codes sources, etc. et s'appuiera sur les chargés de mission de la sous-direction de l'innovation et de la transformation numérique de la direction du numérique.

La circulaire du Premier ministre accorde une grande importance à l'intégration systématique d'objectifs relatifs au pilotage, à l'ouverture, à la circulation et au partage des données, des algorithmes et des codes sources dans les feuilles de route ministérielles.

Ces objectifs constitueront des critères d'évaluation de l'action des directeurs d'administration centrale et des chefs de services déconcentrés du ministère, ainsi que pour le ministère de l'outre-mer. Des clauses analogues devront être incluses dans les contrats conclus avec les opérateurs et établissements publics placés sous la tutelle du ministère de l'intérieur. Cette dimension devra aussi être intégrée dans les relations contractuelles avec les acteurs privés, qui sous notre autorité, sont chargés d'une mission de service public (entreprises, professions réglementées, associations).



Les données ouvertes du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'outre-mer seront référencées sur les portails data.gouv.fr et api.gouv.fr ou code.gouv.fr lorsqu'elle sera mise en place par la DINU et/ou sur les sites internet propres des services du ministère de l'Intérieur (Exemple : le SSMSI et son site internet Interstats). Ces ouvertures s'appuieront sur les standards de qualité et d'interopérabilité qui seront définis par la DINUM, dans l'objectif de souscrire aux critères du futur label des services producteurs de données que la DINUM souhaite créer pour soutenir les initiatives des administrations.

L'administrateur ministériel des données travaillera en étroite collaboration avec la mission dédiée à l'animation et à la promotion interministérielles en matière de logiciel libre et de communs numériques, prochainement mise en place par la DINUM.

A61-22S2 Définir des critères d'évaluation de l'action dans le domaine de la data des directeurs d'administration centrale et des chefs de services déconcentrés du ministère.

A62-22S2 Inclure des clauses relatives à la mise en œuvre la stratégie data du ministère dans les contrats conclus avec les opérateurs et établissements publics placés sous la tutelle du ministère de l'intérieur.

A63-22S2 Inclure des clauses relatives à la mise en œuvre la stratégie data du ministère dans les relations contractuelles avec les acteurs privés, qui sous notre autorité, sont chargés d'une mission de service public

4.4. Entretien le dialogue avec les communautés de réutilisateurs et écosystèmes

Le dialogue avec les communautés de réutilisateurs et les écosystèmes est traité au chapitre 1.2.

A64-22S2 Tenir à jour des indicateurs d'usage des données publiées et de leur intérêt, à la suite des retours d'expérience des réutilisateurs de données

5. Ressources et moyens

Les effectifs en expert de la donnée comptabilisés au sein du ministère de l'intérieur (hors SSMSI) au 31 décembre 2020 étaient de 18 agents (Equivalents temps pleins). Ces effectifs sont largement insuffisants pour assurer une montée en puissance de projets de standardisation ou de valorisation des données.



La direction du numérique a conçu, en partenariat avec OpenClassrooms, une offre de formation à destination de l'ensemble des agents volontaires de l'écosystème numérique du ministère de l'intérieur, à hauteur de 750 licences individuelles de formation, comprenant plus de 550 modules sur des thématiques variées. Consciente du besoin croissant en experts de la donnée, l'une des trois thématiques de cette offre de formation concerne l'"intelligence artificielle (IA) et la data".

L'objectif de ce dispositif d'e-formation est d'accompagner la réinternatation de nos compétences numériques, à travers un parcours individualisé de formation pouvant aller dans certains cas jusqu'à un cursus diplômant.

Cependant ce dispositif reste insuffisant et des recrutements supplémentaires d'experts de la donnée restent indispensable, notamment pour peupler les laboratoires de datascience du ministère et permettre la réalisation de tous les projets souhaités. Le laboratoire de valorisation des données de la DNUM prévoit sept recrutements supplémentaires dans les années à venir pour être en mesure d'absorber la charge de travail croissante.

Par ailleurs, dans le cadre de la montée en charge du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) prévue à ce stade, une première étape d'industrialisation de son offre de diffusion en données statistiques publiques (nouveaux produits de diffusion et maintenance associée) nécessite le recrutement de 2 à 3 ETP dédiés supplémentaires, auxquels s'ajouteront 3 à 4 ETP chargés de l'expertise et de la fiabilisation mutualisées de données issues des applications des services métiers police/gendarmerie mises à disposition du SSMSI, selon un calendrier progressif. La vitesse de réalisation et la durée du chantier dépendent du volume des effectifs dédiés et de leur niveau de compétences. L'accélération attendue de la mesure statistique de la délinquance et de la sécurité intérieure, dans leurs différentes composantes y compris selon une maille géographique fine, le renforcement de l'appui aux différents services du ministère de l'intérieur et l'accompagnement systématique par des métadonnées et des formations (en association avec des publications de référence) rendent nécessaires des recrutements supplémentaires. Ces derniers viendront compléter l'expertise et les compétences dans la data mises en œuvre par la quarantaine de statisticiens ou/et data scientists (agents Insee ou contractuels) déjà présents au SSMSI.

Dans le cadre du plan de relance mis en place par le MTFP et pour l'ensemble du périmètre MI, non limités aux projets liées spécifiquement à la donnée, 30 projets ont fait l'objet d'un dossier déjà déposé ou en cours de construction pour un montant global de 16,4M€. À ce stade, huit projets ont pu être validés et 13 rejetés.



En 2021, cinq projets importants de valorisation des données ont obtenu un financement du plan de relance (ITN5) pour permettre leur réalisation (1er/2eme appels à projets, et guichet en continu) :

- Le projet « datamin360 », porté par la direction de l'évaluation, de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI), qui souhaite disposer d'une plateforme de données qui, à l'image de celle du ministère des armées (dataFIN360), collecte et centralise les données, et permet des retraitements automatiques et des analyses et restitutions graphiques.
- Le projet de gestion de la donnée d'intervention d'urgence de la gendarmerie, porté par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN), qui vise à améliorer l'efficacité des interventions d'urgence en mutualisant les données saisies dans différentes applications pour permettre l'amélioration de la qualité et la fiabilité des données, l'exploitation de ces données par d'autres services, la production d'indicateurs de reporting.
- Le projet d'entrepôt national de données relatives à la sécurité civile "INFOSDIS", porté par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) dont l'objectif est de créer un outil national de pilotage relatif aux services d'incendie et de secours (SIS) départementaux, puis par adjonction dans un second temps d'autres données, sur l'ensemble du périmètre de la sécurité civile permettant à la DGSCGC de piloter plus efficacement les crises.
- Le projet de la Sous-direction de l'innovation et de la transformation numérique (DNUM) visant à faire de MATCHID le produit de mise en qualité de l'identité numérique pivot.
- Le projet porté par le Service des technologies et des systèmes d'information de la Sécurité intérieure (STS12) pour le renforcement du socle cartographique.

Le ministère de l'intérieur est engagé depuis plusieurs années dans une recherche de financements alternatifs pour mener à bien ce type de projets qui sont nécessaires pour optimiser les processus métiers, permettre des échanges de données avec d'autres entités et améliorer la visibilité de son action.

Le ministère de l'intérieur a ainsi candidaté avec succès au programme Entrepreneurs d'intérêt général (EIG) dès 2017, et chaque année depuis. Trois projets du ministère ont ainsi été retenus par la DINUM pour un démarrage le 3 septembre 2021 :

- BaseGun (SG/DNUM & SCAE) : proposer aux forces de l'ordre un outil simple pour classer et identifier toute arme sur le terrain en un temps record.
- Distinctions honorifiques (SG/MMS) : développer une solution innovante de gestion des distinctions honorifiques.
- CyberIMP@CT (DGGN) : Développer un outil permettant de visualiser les indicateurs du domaine cyber.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



D'autres fonds ont été sollicités :

- Fonds pour la transformation publique (FTAP) ;
- Défi Sciences Po « Public Lab Inno » ;
- Horizon Europe ;
- Fonds d'accélération des Startups de l'État (FAST) ;
- Programme d'investissements d'Avenir (PIA).

Les fonds propres du ministère sont insuffisants pour mener tous les projets de modernisation nécessaires, dont certains sont en attente depuis plusieurs années. L'accélération de la transformation numérique de l'État impose un accompagnement financier encore plus important. Le ministère de l'intérieur aura besoin de soutiens financiers complémentaires autorisés par les nombreux dispositifs de financements alternatifs pour l'innovation.

Le budget nécessaire pour mener à bien les projets en cours est en cours de discussion. Pour mener une politique de la donnée ambitieuse, le ministère aura besoin à horizon 2025 de dégager des ressources financières supplémentaires à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros.

A65-23S2 Elaborer un plan de recrutement afin de fidéliser sur 4 ans les experts de la data

A66-23S2 Candidater sur des financements alternatifs pour obtenir les ressources financières nécessaires à la réalisation de projets datas innovants

Annexes

1) Synthèse des actions avec les différentes échéances

N°	Actions	Contributeurs	Echéances
A01	Construire des liens collaboratifs à partir des données ouvertes sur la plateforme data.gouv.fr	DNUM et toutes directions métiers	2022 S2
A02	Promouvoir l'action du ministère de l'intérieur et de ses données	DNUM et directions métiers	2022 S2
A03	Amplifier les hubs de données territoriaux : s'engager à établir des hubs de données, lorsque cela crée de la valeur pour la société et l'administration	Préfectures de région (SGAR), et DR INSEE, et services statistiques du ministère	2022 S2
A04	Partager les efforts financiers pour mieux valoriser les données grâce à des accords avec les utilisateurs de ces données, les partenaires, les autres pays européens, des institutions de l'Etat et avec les collectivités territoriales	DMIA et SSMSI	2023 S1
A05	Anticiper les évolutions européennes techniques, normatives et européennes pour la feuille de route donnée. Tirer profit du programme Horizon Europe en adossant le ministère de l'intérieur aux meilleurs consortiums	DMIA et SSMSI	2022 S1
A06	Anticiper les évolutions du système d'information du ministère, grâce aux outils de cartographie applicative et rationaliser les ressources	DNUM et toutes directions métiers	2021 S2
A07	Faciliter la vie des usagers en proposant des actions fréquemment réalisées ensemble à la survenance de certains événements de vie	DNUM et toutes directions métiers	2021 S2
A08	Ouvrir les données relatives aux élections politiques françaises	DMAT	2022 S1
A09	Ouvrir les données relatives à la sécurité intérieure et à la protection des populations, dont	DGPN/DGGN/SSMSI/DGS CGC	2022 S1
A09-1	-Données délinquance (4 inédits dont 3 datavisualisations)	DGPN/DGGN/SSMSI/	2022 T1
A09-2	-Référentiel des armes et liste des professionnels	SCAE	2022 S1
A09-3	-Info SDIS et données issus des appli SINUS/SYNERGI2	DGSCGC	2022 T2



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
du Numérique



			2021 S2/2022 S2
A10	Ouvrir les données relatives aux auto-écoles (plusieurs JDD)	DSR	
A11	Ouvrir les données relatives aux contrôles de vitesse (2JDD)	DSR	à partir de 2021 S2
A12	Ouvrir les 3 API : Histovec, droit à conduire, certificat d'immatriculation	DSR	à partir de 2021 S2
A13	Étendre l'utilisation de l'API Personnes décédées	DNUM	2021 S2
A14	Connecter l'outil remplaçant le Fichier national des permis de conduire (SNPC) actuel à l'API des personnes décédées (2023)	DSR	2023 S1
A15	Ouvrir les données relatives aux étrangers en France	DGEF / DSED	2022 S1
A16	Ouvrir les données relatives aux collectivités territoriales	DGCL	à partir de 2022 S1
A17	Ouvrir les données relatives à l'administration générale, territoriale	Secrétariat Général	2021 S2
A18	Exposer les API du ministère via un "api manager" accessible depuis Internet	DNUM et directions métiers	2021 S2
A19	Utiliser le DataPass, produit maintenu par la DINUM, pour valider les accès aux API du MI	DNUM et directions métiers	2023 S1
A20	Autoriser l'accès aux APIs via OAuth2/OpenIdConnect depuis l'APIM INES	DNUM et directions métiers	2023 S1
A21	Accélérer le processus de référencement des API dans l'APIM INES	DNUM et directions métiers	2022 S2
A22	Référencer une API sur api.gouv.fr	DNUM et directions métiers	2021 S2
A23	Référencer 2 API sur api.gouv.fr	DNUM et directions métiers	2022 S1
A24	Exposer une API France Connectée	DNUM et directions métiers	2023 S1
A25	Lancer une étude sur l'utilisation des adresses des particuliers et des professionnels au ministère de l'intérieur.	DNUM et directions métiers	2022 S2
A26	Étendre l'usage de l'API Justif'Adresse à d'autres cas d'utilisation	DNUM et DMAT	2022 S2
A27	Créer une démarche de recensement des modèles de données et descriptions métiers dès la construction de nouveaux systèmes d'informations ou lors des refontes	DNUM et directions métiers	2022 S2
A28	Enrichir la cartographie des données avec les directions métiers	DNUM et directions métiers	2022 S2
A29	Créer une démarche d'identification de la valeur d'un projet de traitement de données.	DNUM et directions métiers	2022 S2
A30	Faciliter le traitement de données pour des usages d'aide à la décision (type BI)	DNUM et directions métiers	2022 S2



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
du Numérique



A31	Proposer des solutions de traitement de données structurées de masse pour les agents des directions métiers ayant des dispositions avec ce sujet et proposer un accompagnement Se doter d'un outil de pilotage et de datavisualisation de la donnée RH	DNUM et directions métiers	2022 S2
A32	Recruter des profils experts en fonction des besoins des directions métiers	DRH et DNUM	2022 S2
A33	Mettre en place une fabrique permettant l'exploitation de données à forte valeur ajoutée	DNUM et directions métiers	2022 S2
A34	Développer les synergies entre les cultures numérique et juridique	DNUM et directions métiers	2022 S2
A35	Proposer un cadre pour l'exploration des données en amont des projets et des expérimentations	DNUM et directions métiers	2022 S2
A36	Consolider l'offre de plateforme data permettant d'explorer, de qualifier et d'industrialiser les traitements de données	DNUM et directions métiers	2022 S2
A37	Interconnecter les outils de description de données internes et interministériel	DNUM et directions métiers	2022 S2
A38	Réaliser un inventaire de l'ensemble des codes sources et identifier ceux qui sont à ouvrir en priorité	DNUM et directions métiers	2022 S2
A39	Ouvrir les codes sources priorisés et ouvrir des codes sources par opportunité	DNUM et directions métiers	2022 S2
A40	Nommer un référent algorithmique, interlocuteur privilégié d'Etalab		
A41	Identifier parmi les applications existantes celles qui s'appuient sur des algorithmes pour prendre des décisions administratives individuelles, ou qui s'appuient sur de l'intelligence artificielle à des fins d'aide à la décision (algorithmes de prédiction, de classification, de détection, etc.)	DNUM et directions métiers	2022 S2
A42	Réaliser la publication des algorithmes répondant aux critères d'ouverture sur le site d'Etalab et sur les espaces open source	DNUM et directions métiers	2022 S2
A43	Poursuivre et renforcer les actions d'acculturation à la donnée à destination de l'ensemble des agents, et de l'encadrement supérieur.	DNUM/SG/RH	2023 S2
A44	Acculturer les cadres du ministère de l'Intérieur à l'intelligence artificielle (IA) et au traitement statistique de la donnée	DMIA/SG/RH et SSMSI	2023 S2
A45	Identifier des "sachants" qui souhaiteraient s'impliquer dans la formation interne et diffuser / vulgariser leurs savoirs.	DNUM/SG/RH	2023 S2
A46			



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
du Numérique



	S'appuyer sur les acteurs de la formation du ministère de la l'intérieur pour identifier des actions de sensibilisation innovantes.	DNUM/SG/RH	2023 S2
A47	Créer des vidéos courtes et simples (snack content)	DNUM/SG/RH	2023 S2
A48	Engager de fortes coopérations universitaires nécessaires pour la réussite des recrutements	DMIA	2023 S2
A49	Disposer de formateurs au meilleur niveau issus de cabinets de conseil réputés	DMIA	2023 S2
A50	Organiser un développement du Forum International pour l'Intelligence Artificielle	DMIA	2023 S2
A51	Déployer au niveau du ministère de l'intérieur un chatbot sur l'intelligence artificielle	DMIA	2023 S2
A52	Elaborer la stratégie ministérielle des données, des algorithmes et des codes sources.	DNUM	2021 S2
A53	Animer un comité trimestriel de gouvernance des données.	DNUM	2021 S2
A54	Se conformer aux règles de gestion des données définies par l'administrateur ministériel	DNUM et directions métiers	2021 S2
A55	Décliner la stratégie de gouvernance des données et la présenter au Comité de Gouvernance des Données	DNUM et directions métiers	2021 S2
A56	Procéder à la nomination d'un administrateur des données métiers	DNUM et directions métiers	2021 S1
A57	Recevoir une lettre de mission (les administrateurs des données métier).	DNUM et directions métiers	2021 S2
A58	Désigner un référent données, algorithmes et codes sources (Préfet de région).	DNUM/SG/DMAT	2021 S2
A59	Recevoir une lettre de mission (les référents données, algorithmes et codes sources des préfectures de région).	DNUM/SG/DMAT	2021 S2
A60	Définir des critères d'évaluation de l'action dans le domaine de la data des directeurs d'administration centrale et des chefs de service déconcentrés du ministère de l'intérieur	DNUM/SG/DMAT	2022 S2
A61	Inclure des clauses relatives à la mise en œuvre la stratégie data du ministère dans les contrats conclus avec les opérateurs et établissements publics placés sous la tutelle du ministère de l'intérieur.	DNUM/SG	2022 S2
A62	Inclure des clauses relatives à la mise en œuvre la stratégie data du ministère dans les relations contractuelles avec les acteurs privés	DNUM/SG	2022 S2
A63	Tenir à jour des indicateurs d'usage des données publiées et de leur intérêt , suite aux retours d'expérience des réutilisateurs de données	DNUM et directions métiers	2022 S2
A64			



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
du Numérique



A65	Elaborer un plan de recrutement afin de fidéliser sur 4 ans les experts de la data	DNUM/SG	2023 S2
A66	Candidater sur des financements alternatifs pour obtenir les ressources financières nécessaires à la réalisation de projets datas innovants	DNUM/SG	2023 S2

2) Tableau de suivi de l'ouverture des données, codes sources et API publics

Type d'annonce (nouvelles ouverture, poursuite d'une ouverture)	Échéance	Etat d'avancement
1- Sécurité intérieure et routière, protection des populations		
Séries temporelles des infractions criminelles, délictuelles et contraventionnelles	T1 2022	Planifié
Chiffres clés thématiques des publications du SSMSI	T1 2022	Planifié
Cartographies des indicateurs de la délinquance (granularité département et commune)	T1 2022	Planifié
Indicateurs de la lutte contre les stupéfiants (inédit)	T1 2022	Planifié
Référentiel général des armes (40 000) et liste des professionnels habilités pour leur vente	T3 2021	Disponible
Données issues de l'application Sinus	T2 2022	Planifié
Données issues de l'appli NexSIS	T2 2022	Planifié
Données issues de l'appli synergie 1 et 2 : moyens engagés, Feux de forêt...	T2 2022	Planifié
Manifestations Festives et revendicatives (Préfecture de police de Paris)	T4 2021	Planifié
Données secours : nombre d'appels répartition géographiques des appels... (BSPP);	T4 2021	Planifié
Nombre EPR et IGH (périmètre préfecture de Police de Paris)	T4 2021	Planifié
Données auto-écoles agréées (puis résultats au permis de conduire)	T1 2022	Planifié
Données auto-écoles labélisées	T3 2021	Disponible
Données limitations de vitesse	T2 2022	Planifié
Données de trafic agrégées issues des radars mobiles	T4 2021	Planifié
API Droit à conduire (permis de conduire)	T4 2021	Planifié
API Certificat d'immatriculation	T4 2021	Planifié
API Historique d'un véhicule	T4 2021	Planifié
2- Données relatives aux étrangers en France		



Données SDED (INSEE/DGEF)	T4 2021	Planifié
Données accueil et intégration	T4 2021	Planifié
Données retour et insertion	T1 2022	Planifié
3-Données relatives aux collectivités territoriales		
Données funéraires base ROF (à expertiser)	T4 2022	Planifié
Base nationale sur les intercommunalités (complément avec étiquettes des élus)	T4 2021	Planifié
Bases Actes (Données budgétaires)	T4 2022	Planifié
4-Données administration générale, territoriale, police administrative (Secrétariat Général)		
Données générales sur les effectifs du ministère de l'intérieur, hors militaires (N-1)	T4 2021	Planifié
Données générales sur le recrutement (fonctionnaires/contractuels) et les départs des agents	T4 2021	Planifié
Données générales sur la distribution des rémunérations et liste des 10 plus hautes rémunérations	T4 2021	Planifié
Liste des délégations de service public délivrées pour l exploitation des Casinos	T4 2021	Planifié
Liste des entreprises agréées pour le matériel des Casinos	T4 2021	Planifié
Bulletin officiel du ministère de l'intérieur (BOMI)	T4 2021	Planifié
